

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1731

4 juillet 2014

SOMMAIRE

CB - Accent Lux	83046	Greenspruce Mainz S.à r.l.	83048
Crescent Court Real Estate S.A.	83042	GSL Holdings Europe S.à r.l.	83088
Dokumenta S.A.	83043	GSO Luxembourg Offshore Funding II S.à r.l.	83074
Electro Assurances	83044	GSO Luxembourg Onshore Funding II S.à r.l.	83074
Elvira S.A.	83042	GVBB Holdings S.à r.l.	83043
Energolux S.A.	83045	H.I.G Europe-Aircom S.à r.l.	83088
Europro S.A.	83042	Holden Recoveries VIII S.à r.l.	83049
Eviag S.à r.l.	83043	IMI Finance Luxembourg S.A.	83046
Finance et Développement	83084	Immobilière Annette Menster S.à r.l.	83088
Finnlines Luxembourg S.A.	83044	Immo - CF Route d'Esch S.A.	83044
Finnlines Northsea S.A.	83044	Julius Baer Multiopportunities	83073
First Choice Stables s.à r.l.	83045	LALUX RE, Société Anonyme de Réassu- rance	83048
Flexifund	83046	Q207 S.C.S.	83085
Fortrust Accountants	83046	Salomon Goldstein S.à r.l.	83082
Forworx Group S.A.	83045	Sushi Gourmet Holding International S.à r.l.	83075
Fulcrum Funds	83043	Top Crèches s.à r.l.	83048
Full Force Recordings	83074	USG Professionals S.A.	83047
G.A.T.S. Invest S.A.	83047	VQ Energy One S.C.A.	83050
GB Global S.à r.l.	83049	Vratislavia Holdings S.A.	83049
Generali Fund Management S.A.	83048	Wamdu Investments S.A., SPF	83086
Genia Investment Group S.A.	83049		
Gima S.A.	83074		
Gloden et Fils S.à r.l.	83074		
G.N. Research S.A.	83045		
G.N. Research S.A.	83047		
Grainger European Healthcare N°1 S.à r.l.	83047		

Europro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 28.895.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014061830/10.

(140072502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Elvira S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 76.548.

EXTRAIT

En date du 25 avril 2014, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de M. Wim Rits comme administrateur de la Société avec effet immédiat;
- Nomination au poste d'administrateur de Mme. Richel van Weij, née le 12 mai 1970 à Marowijne (Suriname) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 25 avril 2014.

Référence de publication: 2014062639/15.

(140073274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Crescent Court Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 92.477.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 2 mai 2014

1. L'assemblée décide de révoquer Madame Elena Tomaszewski de ses mandats d'administrateur et de délégué à la gestion journalière avec effet immédiat;
2. L'assemblée décide de révoquer Gordale Marketin Limited, 4, Andrea Zakou, CY - P.C. 2404 Nicosia de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat de sorte que sa dernière mission de contrôle des comptes est relative à l'exercice social se terminant au 31 décembre 2012;
3. L'assemblée décide de transférer le siège social de la société au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg;
4. L'assemblée décide de nommer comme commissaire aux comptes Audit Lux Sàrl, 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet immédiat de sorte que sa première mission de contrôle des comptes est relative à l'exercice social se terminant au 31 décembre 2013. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2018;
5. L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Adrien Rollé, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2018;
6. L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Frédéric Depireux, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2018;
7. L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Julien Granger, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2018.

Pour extrait conforme

CRESCENT COURT REAL ESTATE SA

Référence de publication: 2014062588/29.

(140073353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Fulcrum Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 121.923.

Le bilan du Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2013 et la distribution des dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014061846/10.

(140071549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

GVBB Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 154.660.

Les statuts coordonnés au 25 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014061904/11.

(140071501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Eviag S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 138.843.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014061832/12.

(140072519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Dokumenta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epéray.
R.C.S. Luxembourg B 32.927.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2014

Frau Françoise Hontoy ist nicht mehr Geschäftsführer.

Der Verwaltungsrat bevollmächtigt Herrn Bernd Rauch, im Rahmen der täglichen Geschäftsführung und jeweils zusammen mit einem Verwaltungsrat,

- a) die Gesellschaft zu vertreten und
- b) im Namen der Gesellschaft Unterschriften zu leisten.

Données personnelles

Name: Bernd Rauch

Adresse: 16, rue d'Epéray, L-1490 Luxembourg

Staatsangehörigkeit: deutsch

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2014.

Pour le conseil d'administration

Dr. P. Auler

Référence de publication: 2014062609/21.

(140073046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Finnlines Luxembourg S.A., Société Anonyme - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 159.267.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014061857/9.

(140072022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Finnlines Northsea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 165.322.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014061858/9.

(140072003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Immo - CF Route d'Esch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 9, rue Jean Fischbach.
R.C.S. Luxembourg B 175.554.

Procès-verbal de l'Assemblée Ordinaire des Actionnaires du 24 avril 2014

ad. 3.

L'Assemblée Générale charge de la révision comptable externe pour l'exercice 2014 PriceWaterhouseCoopers.
Leudelange, le 29 avril 2014. Pit Hentgen.

Référence de publication: 2014061923/11.

(140072384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Electro Assurances, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 112.603.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 24 avril 2014

Cinquième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

ERNST & YOUNG
LUXEMBOURG

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2014.

Sixième résolution

L'Assemblée élit Administrateur:

Monsieur Francisco RECIO,
Monsieur Philippe BARBEROT,
Monsieur Xavier LANGLOIS D'ESTAINOT,

Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2016.

Pour la Société
Pascal BERTIN
Directeur Délégué

Référence de publication: 2014062636/25.

(140073128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

G.N. Research S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 114.822.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014061871/9.

(140072376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Forworx Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue de Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 113.224.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014061866/9.

(140071354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

First Choice Stables s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.
R.C.S. Luxembourg B 155.772.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ACA – Atelier Comptable & Administratif S.A.

Signature

Référence de publication: 2014061859/12.

(140071757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Energolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 53.331.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire le 24 janvier 2013 que:

- Monsieur Marc DIRCKX, domicilié Fruithoflaan 24, B-2530 Boechout, a été appelé aux fonctions d'administrateur et de président du Conseil d'Administration en remplacement de M. Luc DE WINTER, démissionnaire. Les mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

- Monsieur Patrice BAULESCH, domicilié 108, rue Jean-Pierre Hilger L-4980 Reckange-sur-Mess a été appelé à la fonction d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2016.

- Les mandats des administrateurs Mess. Guido PEIFFER, Jean LONIEN et Xavier SINECHAL ont été renouvelés pour une nouvelle période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire 2016.

- Le mandat de l'administrateur M. Ernest STROTZ a été renouvelé pour une nouvelle période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire 2014.

- Le mandat du réviseur d'entreprises DELOITTE AUDIT, société à responsabilité limitée, établie à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, a été renouvelé pour les exercices 2012 et 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Pour avis et extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014062644/24.

(140073449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Fortrust Accountants, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 158.470.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'administration

Référence de publication: 2014061865/10.

(140071717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

IMI Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 66.762.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMI FINANCE Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014061931/11.

(140072178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Flexifund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 44.523.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FLEXIFUND

Référence de publication: 2014061860/12.

(140071510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

CB - Accent Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 80.623.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 avril 2014 à 14 heures au siège social.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises Agréé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de 2015, comme suit:

Conseil d'Administration

Monsieur Nicola LAFRANCHI, Cornèr Banca S.A., Lugano (Suisse) , Président & Administrateur

Monsieur Luc COURTOIS, Etude Bonn Steichen & Partners, Luxembourg, Administrateur

Monsieur Efstratios AKTIPIIS, Cornèr Banque Luxembourg S.A., Administrateur

Réviseur d'Entreprises

Ernst & Young S.A. - 7, rue Gabriel Lippman, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

State Street Bank Luxembourg S.A.

Un agent domiciliataire

Référence de publication: 2014062560/21.

(140072612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

G.N. Research S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 114.822.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014061872/9.

(140072383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

G.A.T.S. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 134.630.

En ma qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société de droit luxembourgeois G.A.T.S. INVEST S.A., je vous fais part de ma démission de la fonction que vous m'avez attribuée à compter de ce jour.

Esch/Alzette, le 30 avril 2014.

N. CARELLE.

Référence de publication: 2014061869/10.

(140072121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Grainger European Healthcare N°1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.112.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 126.038.

29/04/2014 L140069915

Déposé le 29/04/2014 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg

La mention rectificative remplacera la précédente version déposée.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2014.

Référence de publication: 2014061882/14.

(140071517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

USG Professionals S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 44.107.

Avec effet au 28 avril 2014, Horelex BVBA a démissionné de son poste d'administrateur de la Société.

En outre, il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 29 avril 2014 (l'Assemblée) que l'Assemblée a décidé de nommer:

- Madame KINDS Saskia Adolphine, demeurant à B-9160 Lokeren, 218, Oude Bruglaan, bus 5, Belgique, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 30 avril 2014, pour un mandat qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de la Société devant statuer sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017.

En conséquence de quoi, le conseil d'administration de la Société se compose dorénavant comme suit:

- GEIRNAERDT Leen;
- ZANDBERGEN Rob; et
- KINDS Saskia Adolphine.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

USG Professionals S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014062343/21.

(140071962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Generali Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.555.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014061876/9.

(140071980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Greenspruce Mainz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 184.085.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2014.

Référence de publication: 2014061884/10.

(140071284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Top Crèches s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8323 Olm, 26A, avenue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 161.479.

Extrait de l'Assemblée générale du 02 mai 2014 à 14h00

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale des associés, tenue en date du 2 mai 2014, que:

L'assemblée a décidé la révocation du gérant technique Monsieur Nicolas Chary, né le 26 janvier 1980 à Roussillon - Isère (France), demeurant à L-8240 Mamer, 13 rue Raoul Follereau, avec effet immédiat.

L'assemblée a décidé de nommer en son remplacement Madame Bénédicte Wallez, née le 18 février 1976 à Liège (Belgique), demeurant à L-3397 Roeser, 34C rue d'Alzingen, gérant technique, pour une durée indéterminée à compter du 2 mai 2014.

Référence de publication: 2014062304/14.

(140071567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

LALUX RE, Société Anonyme de Réassurance, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 9, rue Jean Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 163.698.

Procès-verbal de l'Assemblée Ordinaire des Actionnaires du 24 avril 2014

ad. 4.

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Gilbert Hatz.

(Le conseil se compose dorénavant de M. Pit Hentgen, ayant comme adresse professionnelle L-3372 Leudelange, 9, rue Jean Fischbach, M. Luc Themelin, demeurant à L-8542 Lannen, 2, rue de Roodt et M. Jean Habay, demeurant à B-6706 Sterpenich, 28, rue de Kleinbettingen)

ad. 5.

En exécution de l'article 12 de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur de l'assurance, l'Assemblée Générale charge de la révision comptable externe pour l'exercice 2014 PriceWaterhouseCoopers.

Leudelange, le 28 avril 2014.

LALUX RE

Société Anonyme de Réassurance

Pit Hentgen

Directeur Général

Référence de publication: 2014061995/21.

(140072394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Genia Investment Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 105.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014061889/9.

(140071518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

GB Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 171.692.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GB GLOBAL S.A R.L.

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2014061887/12.

(140072131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Holden Recoveries VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.000,00.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 168.282.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Christophe Cahuzac

Référence de publication: 2014061912/12.

(140071428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Vratislavia Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 101.882.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2014 tenue au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg

L'Assemblée nomme M. Tom FELGEN, né le 14 décembre 1971 à Luxembourg et M. Laurent BARNICH, né le 2 octobre 1979 à Luxembourg, demeurant tous deux au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg comme Administrateur de classe A en remplacement de M. Noel MC CORMACK, administrateur démissionnaire.

L'Assemblée nomme M. Tomasz OTTOMANSKI, né le 19 juin 1961 à Poznan (Pologne), demeurant à Carrer dels Avellaners Griu C 2-4, AD-200 Encamp (Andorre) et M. Lech PONIZNIK-KUNKEL, né le 15 mai 1951 à Jelenia Góra (Pologne), demeurant à Carrer dels Avellaners Griu C 2-3, AD-200 Encamp (Andorre) comme Administrateur de classe B en remplacement de M. Radosław PAWLOWSKI, de M. Ivan VOHLMUTH, de M. Marcin BENBENEK et de M. Przemyslaw BIELICKI, administrateurs démissionnaires.

Les mandats des Administrateurs expirent à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

Le siège de la Société est transféré au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014062363/21.

(140071930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

VQ Energy One S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 186.211.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth of March.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of VQ Energy One S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, incorporated by a deed of undersigned notary, on 28 February 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and in the course of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Company").

The meeting was presided by Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally in Esch/Alzette

The chairman appointed as secretary Dady KASA-VUBU, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Dady KASA-VUBU, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented at the meeting, the proxyholders of the represented shareholders and the number of shares held by each of the shareholders are shown on an attendance list, signed by the shareholders present, the proxyholders of the represented shareholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list that the forty thousand and one (40,001) shares representing the entire issued share capital are present or represented at the present extraordinary general meeting and all shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waived their right to be formally convened, so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

1. Creation of ten (10) new classes of shares of the Company, which shall be designated as classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J shares, each share having a nominal value of one Euro (EUR 1). Determination of the financial rights attached to the new classes of shares and the conditions of their repurchase and cancellation;

2. Conversion of the existing one (1) Limited Shareholders Share into one (1) new class B share with a nominal value of one Euro (EUR 1);

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine Euro (EUR 99,999) so as to raise it from its present amount of forty thousand and one Euro (EUR 40,001) to one hundred and forty thousand Euro (EUR 140,000) by the creation and the issue of:

ten thousand (10,000) class A shares;

nine thousand nine hundred and ninety-nine (9,999) class B shares;

ten thousand (10,000) class C shares;

ten thousand (10,000) class D shares;

ten thousand (10,000) class E shares;

ten thousand (10,000) class F shares;

ten thousand (10,000) class G shares;

ten thousand (10,000) class H shares;

ten thousand (10,000) class I shares; and

ten thousand (10,000) class J shares;

with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, being ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (99,999) new shares in total with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the "New Shares");

4. Subscription and paying up of the New Shares;

5. Full restatement of the articles of association (the "Articles") of the Company without amending the corporate object of the Company;

6. Acceptance of the resignation of Mrs Valérie POSS and Mrs Claire-Hélène DUPONT as members of the supervisory board of the Company;

7. Appointment of Mr Sari SAHYOUN and Mr Christian BÜHLMANN as new members of the supervisory board of the Company for a period ending at the general meeting of shareholders approving the accounts for the year ending 31 December 2014;

IV.- Thereafter, the general meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

The general meeting resolves to create ten (10) new classes of shares of the Company, which shall be designated as classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J shares, each share having a nominal value of one Euro (EUR 1).

The general meeting resolves that the financial rights attached to the new classes of shares and the conditions of their repurchase and cancellation will be further determined in the articles of association to be amended as per the following resolutions.

Second resolution

The general meeting resolves to convert the existing one (1) Limited Shareholders Share into one (1) new class B share with a nominal value of one Euro (EUR 1).

Third resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine Euro (EUR 99,999), to raise it from its present amount of forty thousand and one Euro (EUR 40,001) to one hundred and forty thousand Euro (EUR 140,000) by the creation and the issue of:

- ten thousand (10,000) class A shares;
- nine thousand nine hundred and ninety-nine (9,999) class B shares;
- ten thousand (10,000) class C shares;
- ten thousand (10,000) class D shares;
- ten thousand (10,000) class E shares;
- ten thousand (10,000) class F shares;
- ten thousand (10,000) class G shares;
- ten thousand (10,000) class H shares;
- ten thousand (10,000) class I shares; and
- ten thousand (10,000) class J shares;

all with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, being ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (99,999) new shares in total with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the "New Shares").

Subscription and paying up

VQ One S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company having its registered office at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, in the course of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, represented by Dady KASA-VUBU, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 25 March 2014, having waived its preferential subscription right in connection with the capital increase, the New Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each together with a total issue premium of two million one hundred thousand Euro (EUR 2,100,000) paid on the class A shares have been subscribed as follows:

(1) Valquest Partners S.A.L. (Holding), a Lebanese public limited liability company having its registered office at 1S Fouad Farra Building, Riad el Solh Street, Nejmeh 2011 5215, Beirut, Lebanon, registered with the Commercial Register of Beirut under number 1902548 represented by Dady KASA-VUBU, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 24 March 2014, hereby subscribes to:

- three thousand and fifty-eight (3,058) class A shares;
- three thousand and fifty-seven (3,057) class B shares;
- three thousand and fifty-eight (3,058) class C shares;
- three thousand and fifty-eight (3,058) class D shares;
- three thousand and fifty-eight (3,058) class E shares;
- three thousand and fifty-eight (3,058) class F shares;
- three thousand and fifty-eight (3,058) class G shares;
- three thousand and fifty-eight (3,058) class H shares;
- three thousand and fifty-eight (3,058) class I shares; and
- three thousand and fifty-eight (3,058) class J shares;

and fully pays them up by way of a contribution in cash for a total amount of six hundred and seventy-two thousand seven hundred and fifty-nine Euro (EUR 672,759) of which: (i) thirty thousand five hundred and seventy-nine Euro (EUR 30,579) shall be allocated to the corporate capital of the Company and (ii) six hundred and forty-two thousand one hundred and eighty Euro (EUR 642,180) shall be allocated to the Class A Free Premium Reserve.

(2) SFB S.A.L., a Lebanese public limited liability company, having its registered office at Building Tamari, Allenby Street, Beirut, Lebanon, registered with the Commercial Register of Beirut under number 125/18 represented by Dady KASA-VUBU, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 24 March 2014, hereby subscribes to

- two thousand three hundred and fifty-three (2,353) class A shares;

- two thousand three hundred and fifty-three (2,353) class B shares;
- two thousand three hundred and fifty-three (2,353) class C shares;
- two thousand three hundred and fifty-three (2,353) class D shares;
- two thousand three hundred and fifty-three (2,353) class E shares;
- two thousand three hundred and fifty-three (2,353) class F shares;
- two thousand three hundred and fifty-three (2,353) class G shares;
- two thousand three hundred and fifty-three (2,353) class H shares;
- two thousand three hundred and fifty-three (2,353) class I shares; and
- two thousand three hundred and fifty-three (2,353) class J shares;

and fully pays them up by way of a contribution in cash for a total amount of five hundred and seventeen thousand six hundred and sixty Euro (EUR 517,660) of which: (i) twenty-three thousand five hundred and thirty Euro (EUR 23,530) shall be allocated to the corporate capital of the Company and (ii) four hundred and ninety-four thousand one hundred and thirty Euro (EUR 494,130) shall be allocated to the Class A Free Premium Reserve.

(3) Haggat Trading JLT, a limited liability company incorporated under the laws of the United Arab Emirates, having its registered office at Unit N° 3103, Saba Tower 1, Plot N° E3, Jumeirah Lakes Towers, Dubai, United Arab Emirates, registered with the Register of Companies of the Dubai Multi Commodities Centre Authority under number JLT 5094 represented by Dady KASA-VUBU, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 25 March 2014, hereby subscribes to:

- one thousand four hundred and seventy-one (1,471) class A shares;
- one thousand four hundred and seventy-one (1,471) class B shares;
- one thousand four hundred and seventy-one (1,471) class C shares;
- one thousand four hundred and seventy-one (1,471) class D shares;
- one thousand four hundred and seventy-one (1,471) class E shares;
- one thousand four hundred and seventy-one (1,471) class F shares;
- one thousand four hundred and seventy-one (1,471) class G shares;
- one thousand four hundred and seventy-one (1,471) class H shares;
- one thousand four hundred and seventy-one (1,471) class I shares; and
- one thousand four hundred and seventy-one (1,471) class J shares;

and fully pays them up by way of a contribution in cash for a total amount of three hundred and twenty-three thousand six hundred and twenty Euro (EUR 323,620) of which: (i) fourteen thousand seven hundred and ten Euro (EUR 14,710) shall be allocated to the corporate capital of the Company and (ii) three hundred and eight thousand nine hundred and ten Euro (EUR 308,910) shall be allocated to the Class A Free Premium Reserve.

(4) M1 Energy West Africa Limited, a British Virgin Islands company limited by shares, having its registered office at Palm Grove House, P.O. Box 438, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs under number 1801754, represented by Dady KASA-VUBU, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 25 March 2014 hereby subscribes to:

- one thousand four hundred and seventy-one (1,471) class A shares;
- one thousand four hundred and seventy-one (1,471) class B shares;
- one thousand four hundred and seventy-one (1,471) class C shares;
- one thousand four hundred and seventy-one (1,471) class D shares;
- one thousand four hundred and seventy-one (1,471) class E shares;
- one thousand four hundred and seventy-one (1,471) class F shares;
- one thousand four hundred and seventy-one (1,471) class G shares;
- one thousand four hundred and seventy-one (1,471) class H shares;
- one thousand four hundred and seventy-one (1,471) class I shares; and
- one thousand four hundred and seventy-one (1,471) class J shares;

and fully pays them up by way of a contribution in cash for a total amount of three hundred and twenty-three thousand six hundred and twenty Euro (EUR 323,620) of which: (i) fourteen thousand seven hundred and ten Euro (EUR 14,710) shall be allocated to the corporate capital of the Company and (ii) three hundred and eight thousand nine hundred and ten Euro (EUR 308,910) shall be allocated to the Class A Free Premium Reserve.

(5) Al Amal Holding S.A.L. (Holding), a Lebanese public limited liability company, having its registered office at 6th Floor Sadate Tower, Sadate Street, Beirut, Lebanon, registered with the Commercial Register of Beirut under number 1901014, represented by Dady KASA-VUBU, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 25 March 2014 hereby subscribes to:

- one thousand four hundred and seventy-one (1,471) class A shares;

- one thousand four hundred and seventy-one (1,471) class B shares;
- one thousand four hundred and seventy-one (1,471) class C shares;
- one thousand four hundred and seventy-one (1,471) class D shares;
- one thousand four hundred and seventy-one (1,471) class E shares;
- one thousand four hundred and seventy-one (1,471) class F shares;
- one thousand four hundred and seventy-one (1,471) class G shares;
- one thousand four hundred and seventy-one (1,471) class H shares;
- one thousand four hundred and seventy-one (1,471) class I shares; and
- one thousand four hundred and seventy-one (1,471) class J shares;

and fully pays them up by way of a contribution in cash for a total amount of three hundred and twenty-three thousand six hundred and twenty Euro (EUR 323,620) of which: (i) fourteen thousand seven hundred and ten Euro (EUR 14,710) shall be allocated to the corporate capital of the Company and (ii) three hundred and eight thousand nine hundred and ten Euro (EUR 308,910) shall be allocated to the Class A Free Premium Reserve.

(6) BFH S.A.L. (Holding), a Lebanese joint stock holding company, having its registered office at Imm.Bitard, RDC, Selim el Khoury Street, Furn-el-Chebak, Lebanon, registered with the Commercial Register of Beirut under number 1902770, represented by Dady KASA-VUBU, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 24 March 2014 hereby subscribes to:

- one hundred and seventy-six (176) class A shares;
- one hundred and seventy-six (176) class B shares;
- one hundred and seventy-six (176) class C shares;
- one hundred and seventy-six (176) class D shares;
- one hundred and seventy-six (176) class E shares;
- one hundred and seventy-six (176) class F shares;
- one hundred and seventy-six (176) class G shares;
- one hundred and seventy-six (176) class H shares;
- one hundred and seventy-six (176) class I shares; and
- one hundred and seventy-six (176) class J shares;

and fully pays them up by way of a contribution in cash for a total amount of thirty-eight thousand seven hundred and twenty Euro (EUR 38,720) of which: (i) one thousand seven hundred and sixty Euro (EUR 1,760) shall be allocated to the corporate capital of the Company and (ii) thirty-six thousand nine hundred and sixty Euro (EUR 36,960) shall be allocated to the Class A Free Premium Reserve.

Evidence of the aforementioned payments has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly.

The powers of attorney from the new shareholders represented at the general meeting after having been signed *in varietur* by the proxyholders, the members of the bureau and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The general meeting acknowledges that, from now on, (i) the New Shares are recorded in the attendance list being signed by the new shareholders, and (ii) the new shareholders shall participate to the meeting in their capacity as shareholders of the Company, after having declared that they had perfect knowledge of the agenda.

Fourth resolution

The general meeting resolves to amend and to fully restate the Articles without amending the corporate object of the Company, which Articles will from now on read as follows:

« **Art. 1. Form-Name.** There exists among the unlimited shareholder “VQ One S.à r.l.” (the “Unlimited Shareholder”), the limited shareholders (the “Limited Shareholders”) and all those who may become holders of shares, a société en commandite par actions, under the name of “VQ Energy One S.C.A.” (the “Company”), which will be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the “Law”), as well as by the present articles of association (the “Articles”).

Art. 2. Duration.

2.1. The Company is established for an unlimited period.

2.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, dissolution, incapacity, revocation, resignation, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting the Unlimited Shareholder.

Art. 3. Object.

3.1. The Company’s object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the “Connected Companies”). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.3. For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same “group” as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.4. The Company may in particular enter into the following transactions:

3.4.1. borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds, through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.4.2. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

3.4.3. use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 4. Registered office.

4.1. The registered office of the Company shall be established in the City of Luxembourg, in the Grand-Duchy of Luxembourg.

4.2. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Manager (as defined hereafter).

4.3. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

4.4. The Company may establish branches, agencies or administrative offices only in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the Manager (as defined below).

4.5. Should extraordinary events of a political, economic or social nature, which might impair the normal activities of the registered office, or easy communication between that office and foreign countries, occur or be imminent, the registered office may be transferred temporarily abroad by resolution of the Manager (as defined below) or by declaration of a person duly authorised by the Manager (as defined below) for such purpose. Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the Company.

Art. 5. Share capital.

5.1. The Company has an issued capital of one hundred and forty thousand Euro (EUR 140,000) divided into one hundred and forty thousand (140,000) shares comprising:

i) forty thousand (40,000) unlimited shareholder shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each allocated to the Unlimited Shareholder (the “Unlimited Shareholder Shares”), and

ii) - ten thousand (10,000) class A shares (the “Class A Shares”);

- ten thousand (10,000) class B shares (the “Class B Shares”);

- ten thousand (10,000) class C shares (the “Class C Shares”);

- ten thousand (10,000) class D shares (the “Class D Shares”);

- ten thousand (10,000) class E shares (the “Class E Shares”);

- ten thousand (10,000) class F shares (the “Class F Shares”);

- ten thousand (10,000) class G shares (the “Class G Shares”);

- ten thousand (10,000) class H shares (the “Class H Shares”);

- ten thousand (10,000) class I shares (the “Class I Shares”); and
- ten thousand (10,000) class J shares (the “Class J Shares”), all with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, (together the “Alphabet Shares”).

5.2. The terms “Share” and “Shares” shall, in these Articles, unless otherwise explicitly or implicitly stated, include respectively the Unlimited Shareholder Shares and the Alphabet Shares.

5.3. The terms “Shareholder” and “Shareholders” shall, in these Articles, unless otherwise explicitly or implicitly stated, include respectively the holders of the Unlimited Shareholder Shares (the “Unlimited Shareholder”) and the holders of Alphabet Shares (the “Limited Shareholders”).

5.4. The Class A Shares will be issued at their nominal value together with an issue premium.

5.5. The Unlimited Shareholder Shares shall represent at all times at least ten percent (10%) of the share capital of the Company. For the avoidance of doubt no issue premiums can be paid on the Unlimited Shareholder Shares.

5.6. The total of the issue premiums paid on the Class A Shares shall be allocated to an extraordinary reserve (the “Class A Free Premium Reserve”), which upon a resolution of the Manager (as defined below), may be distributed to the Limited Shareholders.

5.7. The Class A Free Premium Reserve is attached to the Class A Shares.

5.8. The Company shall have an authorised share capital of three hundred ninety thousand Euro (EUR 390,000) divided into forty thousand (40,000) Unlimited Shareholder Shares, thirty five thousand (35,000) Class A Shares, thirty five thousand (35,000) Class B Shares, thirty five thousand (35,000) Class C Shares, thirty five thousand (35,000) Class D Shares, thirty five thousand (35,000) Class E Shares, thirty five thousand (35,000) Class F Shares, [thirty five thousand] (35,000) Class G Shares, thirty five thousand (35,000) Class H Shares, thirty five thousand (35,000) Class I Shares, and thirty five thousand (35,000) Class J Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

5.9. The Manager (as defined below) is hereby authorised to issue further Alphabet Shares (with or without an issue premium) as applicable in accordance with these Articles so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such Shares within a period of five (5) years as from 26 March 2014 such as determined by article 32 (5) of the Law.

5.10. The period or extent of this authority may be extended by resolution of the Shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these Articles.

5.11. The Manager (as defined below) is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for Alphabet Shares from time to time.

5.12. In case of a share capital increase of the Company, each of the existing Shareholders of a same class of Shares shall be granted a preferential subscription right on the Shares of the same class issued by the Company, prorata to the Shares held by the existing Shareholders in such class of Shares.

5.13. When the Manager (as defined below) effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article 5 in order to record the change and the Manager (as defined below) is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law.

5.14. The issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

5.15. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Alphabet Shares including, inter alia, subsequent cancellation of one or more entire classes of Alphabet Shares upon prior repurchase of all the Alphabet Shares in issue under such classes. In the case of repurchases and straightforward cancellation of classes of Alphabet Shares, such cancellations and repurchases of Alphabet Shares shall be made in reverse alphabetical order (starting with Class J Shares).

5.16. In the event of a reduction of capital through the repurchase and the cancellation of a class of Alphabet Shares (in the order provided for in article 5.14 above), such class of Alphabet Shares gives right to the holder(s) thereof an amount equal to the cancellation value per share (the “Cancellation Value Per Share”) for each Alphabet Share of the relevant class held by the holder(s) and cancelled.

5.17. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the total cancellation value by the number of Alphabet Shares in issue in the class of Alphabet Shares to be repurchased and cancelled.

5.18. The total cancellation value shall be determined by the Manager (as defined below), at its sole reasonable discretion on the basis of interim accounts to be drawn up at the latest twenty (20) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Alphabet Shares and shall not exceed the result of the period, increased by the net retained earnings of the Company, the free reserves and the Class A Free Premium Reserve, as applicable. The Manager shall determine the total cancellation value in order to achieve the same economic result as provided for in article 19.

Art. 6. Liability of the holders of shares.

6.1. The Unlimited Shareholder shall have unlimited liability for all the liabilities of the Company, which cannot be met out of the assets of the Company.

6.2. The Limited Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as Limited Shareholders in general meetings and shall only be liable for payment to the Company of the nominal value and issue premium, if any, on each Alphabet Share for which they subscribe and which are issued. In particular, the Limited Shareholders shall not be liable for the debts, liabilities and obligations of the Company and shall not be required to contribute to the assets of the Company on a winding-up except to the extent of any unpaid amount on such Alphabet Shares, provided that they do not act as manager or representative of the Company.

Art. 7. Form of shares / Transfer of shares.

7.1. The Shares of the Company shall be in registered form and cannot be converted into bearer Shares.

7.2. A register of registered Shares will be kept and will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered Shares will be established by inscription in the said register.

7.3. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by the Manager (as defined below).

7.4. The Company will recognize only one holder per Share; in case a Share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Share will have to name a unique proxy to present the Share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company. The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered in the register as the full owner of such Shares.

7.5. A Limited Shareholder shall not sell, assign, transfer, pledge or in any manner dispose, including by way of contribution, merger, spin-off, liquidation or dissolution (the "Transfer") of its Alphabet Shares in the Company in whole or in part during a period of seven (7) years (the "Lock-Up Period") starting on the date of adoption of this provision within these Articles, without the prior written approval of the Manager (as defined below).

7.6. Any Limited Shareholder willing to Transfer all or part of its Alphabet Shares during the Lock-Up Period shall deliver to the Manager (as defined below) a written notice (the "Notice") indicating the number and the class of Alphabet Shares it proposes to transfer (the "Offered Alphabet Shares"), the name of the prospective transferee and of its beneficial owner. Within a fifteen (15) calendar day period from the date of the Notice, the Manager (as defined below) may in its discretion and without assigning any reason therefore refuse to approve such Transfer. In case the Manager (as defined below) refuses the Transfer, it will use its best efforts to find one or more prospective transferees amongst the other Limited Shareholders or third parties willing to acquire the Offered Alphabet Shares within a one hundred and eighty (180) calendar day period from the date of the Notice. It being understood that in case of failure by the Manager (as defined below) to find such prospective transferees, the Limited Shareholder may not transfer the Offered Alphabet Shares.

7.7. After the end of the Lock-up Period, the Limited Shareholders cannot Transfer its Alphabet Shares without the consent of the Manager (as defined below). The transferring Limited Shareholder shall deliver to the Manager (as defined below) a Notice setting forth its irrevocable intention to Transfer its Alphabet Shares, indicating the Offered Alphabet Shares and the name of the prospective purchaser and of its beneficial owner. Within a fifteen (15) calendar day period from the date of Notice, the Manager (as defined below) may in its discretion and without assigning any reason thereto refuse to approve such Transfer. In case the Manager (as defined below) denies its consent to the proposed Transfer of Offered Alphabet Shares, it shall procure that the Company delivers an irrevocable written offer of one or more alternative prospective purchasers willing to acquire the Offered Alphabet Shares at the price and substantially at the same terms and conditions indicated in the Notice. It being understood that, in case of failure by the Company to indicate such prospective purchasers within seventy-five (75) calendar days from the date of receipt of the Notice, the consent shall be deemed granted.

Art. 8. Voting rights.

8.1. Each Share carries one vote at all meetings of Shareholders.

8.2. All Shares will vote as one class except on any proposed amendments to the Articles affecting the respective rights of the classes.

Art. 9. Meetings of the shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders shall represent the entire body of the Company's Shareholders. The general meeting of Shareholders shall have those powers expressly reserved to it by the Law or by the Articles, provided that no resolution shall be validly passed unless favourably voted and duly approved by the Unlimited Shareholder.

Art. 10. Time and venue of meetings.

10.1. The annual general meeting of Shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg on the third Tuesday of June of each year at 10:00 a.m..

10.2. If such day is a legal holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg.

10.3. Other meetings of Shareholders may be held at such place and time within the Grand Duchy of Luxembourg as may be specified in the respective notices of meeting. The Unlimited Shareholder may, whenever it thinks fit, convene a general meeting of Shareholders. The Unlimited Shareholder shall convene a general meeting upon the written request of Shareholders holding not less than ten per cent (10%) of the corporate capital.

10.4. Any general meeting of Shareholders will be convened by the Manager (as defined below) in accordance with the Law.

Art. 11. Conduct of meetings.

11.1. All general meetings shall be presided over by a representative of the Manager (as defined below) or in his absence by a person designated by the general meeting of Shareholders.

11.2. The quorum and voting majority required by the Law shall govern the general meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

11.3. Except as otherwise required by the Law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those Shares present and voting.

11.4. The Manager (as defined below) may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

11.5. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person by writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication as his proxy.

11.6. The use of video conferencing equipment, conference call or other means of telecommunication shall be allowed as far as initiated from Luxembourg and the Shareholders using these technologies shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video, by phone or by other means of telecommunication. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, telegram, telex, telephone or other means of telecommunication, provided in such latter event such vote shall be confirmed in writing. Any Shareholder can also vote by correspondence, by returning a duly completed and executed form (the "Form") sent by the Manager (as defined below) and containing the following mentions in English and French:

- a) the name and address of the Shareholder;
 - b) the number of Shares he owns;
 - c) each resolution upon which a vote is required;
 - d) a statement whereby the Shareholder acknowledges having been informed of the resolution(s) upon which a vote is required;
 - e) a box for each resolution to be considered;
 - f) an invitation to tick the box corresponding to the resolutions that the Shareholder wants to approve, reject or refrain from voting;
 - g) a mention of the place and date of execution of the Form;
 - h) the signature of the Form and a mention of the identity of the authorized signatory as the case may be; and
 - i) the following statement: "In case of lack of indication of vote and no box is ticked, the form is void. In case more than one box has been ticked, resulting into a contradictory vote regarding a resolution, such contradictory vote will be assimilated to a lack of indication of vote. The form can be validly used for successive meetings convened on the same day. Votes by correspondence are taken into account only if the form is received by the Company at least two (2) days before the meeting. A Shareholder cannot send to the Company a proxy and the form for the same meeting. However, should those two documents be received by the Company, only the vote expressed in the form will be taken into account.
- 11.7. If all the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 12. Management of the company.

12.1. The Unlimited Shareholder shall be the manager of the Company (the "Manager").

12.2. The Manager may be removed from its capacity as manager of the Company by a resolution of the general meeting of Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

12.3. In case of removal, the Manager shall also procure that any Unlimited Shareholder Shares held by it at the time it is removed from office are forthwith transferred to any successor management company or other manager that may be appointed for the management of the Company and shall sign all acts, contracts and deeds and in general do all things that may be necessary to implement such transfer.

12.4. In the event of the Manager's legal incapacity or inability to act, the Conseil de Surveillance (as defined below) will appoint an administrator, who may or may not be a Shareholder, who shall adopt urgent measures and those of ordinary administration until a general meeting of Shareholders is held. The administrator shall, within fifteen (15) days of his appointment, convene a general meeting of Shareholders in accordance with these Articles.

12.5. The Manager undertakes not to resign from its capacity as manager of the Company, except in case of transfer of its Unlimited Shareholder Shares.

12.6 The Company shall not be dissolved on the removal, the resignation, the dissolution or the bankruptcy of the Manager provided that such latter is promptly replaced by another manager at a meeting of Shareholders.

Art. 13. Powers of the manager.

13.1. The Manager shall have exclusive responsibility for the management and control of the business and affairs of the Company and shall have the power and authority to do all things necessary to carry out the purposes of the Company and shall devote as much of its time and attention thereto as shall reasonably be required for the management of the business and affairs of the Company and shall carry on and manage the same with the assistance from time to time of such agents, assistants or other employees of the Company as it shall deem necessary. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the authority of the Manager.

13.2. The Manager shall have the right to delegate special or limited powers and authorities to special attorneys.

13.3. The Limited Shareholders shall take no part in the management or control of the business and affairs of the Company and shall have no right or authority to act for the Company or to take any part in, or in any way to interfere in, the conduct or management of the Company other than by exercising their voting rights as Limited Shareholders.

Art. 14. Indemnification of the manager.

14.1 The Manager shall not be liable to the Company for any loss arising in connection with the services to be performed by it save in respect of any matter resulting from its gross negligence or willful misconduct.

14.2 The Company may indemnify the Manager and any manager, officer, agent or employee of the Manager and its successors or assigns, or any other person, firm or corporation that has been entrusted by the Manager with duties in relation to the activities of the Company, against expenses reasonably incurred by it in connection with any action, suit or proceeding to which it may be made a party by reason of its being or having been a manager, officer, agent or employee of the Manager or, at the Manager's request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which it is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which it shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or willful misconduct.

Art. 15. Remuneration of the manager - Expenses.

15.1 The Manager shall be paid an annual management fee ("Management Fee") payable in advance each year and equal to:

- two per cent (2%) of the total outstanding investments in equity and in debt (including without limitation preferred equity certificates) made to the Company by the Limited Shareholders from the date of incorporation of the Company until 31 December 2018;

- one point five per cent (1.5%) of the total outstanding investments in equity and in debt (including without limitation preferred equity certificates) made to the Company by the Limited Shareholders from 1 January 2019 until 31 December 2020;

- one per cent (1%) of the total outstanding investments in equity and in debt (including without limitation preferred equity certificates) made to the Company by the Limited Shareholders as from 1 January 2021.

15.2 The Management Fee shall be prorated in the year of incorporation and the year of dissolution to the number of days the Company is in activity.

15.3. Should any VAT or similar taxes apply to the Management Fee, such VAT or taxes shall be grossed up, and not deducted from such Management Fee.

15.4. Any costs and expenses incurred until 31 December 2014 by the Manager or entities related thereto in connection with the establishment of the Company, the Manager or the Company's subsidiary and the financing of the Company's investments, including without limitation legal and advisory fees as well as the Management Fee, shall be borne by the Limited Shareholders pro-rata to their participation in the shareholding of the Company.

Art. 16. Signatories. The Company will be bound by the signature of the Manager or by such individual or joint signatures, as the Manager shall determine, of such other persons to whom authority may have been delegated by the Manager.

Art. 17. Conseil de surveillance.

17.1. The affairs of the Company and its financial situation including particularly its books and accounts shall be supervised by a Conseil de Surveillance (Supervisory Board) composed of at least three (3) members (the "Conseil de Surveillance") unless one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés) have been appointed in which case there will be no Supervisory Board. The members of the Conseil de Surveillance shall be elected by the general meeting of Shareholders for a period of one (1) year and until their successors are elected, provided however, that any of the members of the Conseil de Surveillance may be removed with or without cause and/or replaced at any time by a resolution adopted by the Shareholders.

17.2. The Conseil de Surveillance may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorise any actions of the Manager that may, pursuant to Law or regulations or under these Articles of the Company, exceed the powers of the Manager.

17.3. The Conseil de Surveillance shall appoint a chairman amongst its members (the "Chairman").

17.4. The meetings of the Conseil de Surveillance shall be convened from time to time at the discretion of its Chairman or the Manager. Any meeting of the Conseil de Surveillance shall be held in Luxembourg.

17.5. Written notice of any meeting of the Conseil de Surveillance shall be given to all members of the Conseil de Surveillance at least eight (8) days in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram or telex or telefax or other electronic transmission of each member. Separate notice shall not be required for the meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Conseil de Surveillance.

17.6. Any member may act at any meeting of the Conseil de Surveillance by appointing in writing or by cable or telegram, telex, telefax or other electronic transmission another member of the Conseil de Surveillance as his proxy.

17.7. The Conseil de Surveillance may only deliberate or act validly if at least the majority of its members is present either in person or by proxy. Any member of the Conseil de Surveillance who participates in the proceedings of a meeting of the Conseil de Surveillance by means of a communications device (including a telephone), which allows all the other members of the Conseil de Surveillance present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Any meeting held by telephone or videoconference shall be initiated from Luxembourg.

17.8. Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present either in person or by proxy at such meeting.

Art. 18. Accounting year - Accounts.

18.1. The accounting year of the Company (the "Accounting Year") shall begin on the first of January of each year and shall terminate on (and including) the thirty-first of December of the same year.

18.2. The Manager shall prepare, or may procure some duly qualified firm or person to prepare, the financial statements of the Company in respect of each Accounting Year in accordance with generally accepted accounting principles and the provisions of Luxembourg law, including a balance sheet and profit and loss account. The accounts shall be denominated in Euro. A set of the accounts including the report of the approved external auditor(s) if any shall be furnished to each Shareholder at least fifteen (15) days prior to the annual general meeting of Shareholders of the Company.

Art. 19. Legal reserve - Payment of dividends - Distributions.

19.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be deducted and appropriated to the legal reserve. This deduction shall cease to be compulsory when the amount of the legal reserve fund has reached one tenth (1/10) of the subscribed share capital (excluding any issue premium).

19.2. In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits, retained earnings and from any available reserves, the amount allocated to this effect shall be distributed annually as follows:

A. to the Limited Shareholders:

- the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty-five per cent (0.65%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then,
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then,
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then,
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class I Shares held by them, then,
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class J Shares held by them, then,
- the holders of the last outstanding class of Alphabet Shares in the reverse alphabetical order (e.g. Class J Shares, or if such class has been cancelled following its repurchase or otherwise at the time of the distribution, Class I Shares, and so forth) shall be entitled to receive:

(i) a preferred and recoverable dividend, which shall be capitalised if unpaid with respect to such year, in an amount equal to:

i. a fifteen per cent (15%) internal rate of return calculated on an annual basis on the aggregate of the outstanding nominal value of the preferred equity certificates issued by the Company to the Limited Shareholders (“PECs”) and any accrued but unpaid yield on the PECs,

ii. less the amount of interest due by the Company under the PECs;

iii. less any preferred dividends accrued as a percentage of the nominal value of each class of Alphabet Shares then in existence;

(ii) an ordinary dividend equal to:

i. the balance of distributable profits and retained earnings of the Company, up until the Distribution Hurdle (as defined below) is reached, and then

ii. once the Distribution Hurdle (as defined below) is reached, eighty per cent (80%) of the then remaining distributable profits of the Company, plus an amount equal to that of any Management Fees effectively paid by the Company since its incorporation (accrued but unpaid Management Fees being disregarded) at the date of the closing balance sheet relevant for such distribution and not already repaid under this sub clause in prior years.

B. to the Unlimited Shareholder

The Unlimited Shareholder shall not be entitled to any distributions up until the Limited Shareholders have received an amount equal to their total outstanding investment in the Company (be it in the form of share capital, issue premium or PECs) plus a compounded twelve percent (12%) annual internal rate of return thereon; this threshold shall be referred to as the “Distribution Hurdle” and shall be calculated as follows:

24 months after the first drawdown

<Attformule> $LSI_t * (1+12\%)^{(N-t)}$

where:

“LSI” is the outstanding funded investment of the Limited Shareholders at time t, comprising the outstanding principal amount of the PECs and the share capital and issue premium attaching to the Alphabet Shares;

“t” is the date of effective receipt by the Company of each LSI funding (the “Funding Date”), whether in share capital, issue premium or PECs.

“N” is the date of the balance sheet recording the excess cashflow derived from achieved profits available for a considered distribution.

“N-t” is hence the number of years elapsed since the Funding Date of each LSI and N, expressed as a decimal and not necessarily whole number.

Once the Distribution Hurdle is reached, the Unlimited Shareholder shall be entitled to an ordinary dividend equal to twenty per cent (20%) of the then remaining distributable profits of the Company, less an amount equal to that of any Management Fees effectively paid by the Company since its incorporation (accrued but unpaid Management Fees being disregarded) at the date of the closing balance sheet relevant for such distribution and not already repaid in prior years.

19.3. Interim dividends may, subject to such conditions set forth by the Law, be paid out upon the decision of the Manager in accordance with these Articles.

19.4. Distributions shall be paid in Euros or any other currency or by free allotment of Shares of the Company or otherwise in specie as the Manager may determine and shall be paid at such time as determined by the Manager.

Art. 20. Liquidation.

20.1. The Company will be liquidated upon a resolution of the general meeting of Shareholders agreeing to the dissolution of the Company.

20.2. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of Shareholders effecting such dissolution. Such meeting shall determine their powers and their remuneration.

20.3. The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the Shareholders on the Shares of the Company. The final surplus shall be distributed in order to reach the same economic results such as provided for in article 19.2..

Art. 21. Amendment to the articles.

21.1. These Articles may be amended from time to time upon approval of the Unlimited Shareholder by a resolution of the Shareholders in general meeting, subject to the following quorum and voting requirements.

21.2. The meeting may validly deliberate only if Shareholders holding at least one half (1/2) in nominal value of the issued capital are present, either in person or by proxy, and if the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as, if applicable, the text of the amendments relating to the object or the form of the Company. If the quorum requirement is not fulfilled, a second meeting may be convened, in accordance with the Articles, by notices published twice, at intervals of at least fifteen (15) days, with the latter being published fifteen (15) days before the meeting, in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations and in two Luxembourg newspapers. Any such notice shall repro-

duce the agenda and indicate the date and the result of the preceding meeting. The second meeting may validly deliberate, irrespective of the portion of the share capital represented. In both meetings, resolutions must be carried by at least three quarters (3/4) of the votes of Shares present or represented in such meetings.

Art. 22. Notices.

22.1 Notices which may be or are required to be given hereunder by any Shareholder to another shall be in writing and delivered or sent by facsimile, to the relevant Shareholder at the address set forth in the register of registered Shares or such other address as may be designated by any other Shareholder by notice addressed to the Company.

22.2

(a) in the case of delivery, on delivery if delivered between 9.00 a.m. and 5.00 p.m on a business day and, if delivered outside such hours, at the time when such hours re-commence on the first business day following delivery;

(b) in the case of facsimile transmission, on the day it is transmitted provided that if that day is not a business day or, being a business day, transmission takes place after 5.00. p.m., then at 9.00 a.m. on the first business day following transmission of the notice.

22.3 In proving such service, it shall be sufficient to prove that the notice was properly addressed and left at or sent by facsimile transmission to the place to which it was so addressed.

Art. 23. Applicable laws. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.»

Fifth resolution

The general meeting resolves to accept the resignation of Mrs Valérie POSS and Mrs Claire-Hélène DUPONT as members of the supervisory board of the Company with immediate effect.

Sixth resolution

The general meeting resolves to appoint Mr Sari SAHYOUN, born on 7 September 1962 in El Chayah (Lebanon), residing at 1st floor, Building 109 Marfaa, Allenby street, Beirut Central District, Beirut, Lebanon and Mr Christian BÜHLMANN, born on 1 May 1971 in Etterbeek (Belgium), professionally residing at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, as new members of the supervisory board of the Company for a period ending at the general meeting of shareholders approving the accounts for the year ending 31 December 2014.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified that the conditions provided for in article 26 of the Law, have all been complied with.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand euro (EUR 3.000,-).

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the members of the meeting, the present deed is worded in English followed by a French version and that in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the meeting, known to the undersigned notary by names, Christian names, civil status and residences, the said members of the meeting signed together with the notary, the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille quatorze, le vingt-six mars.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de VQ Energy One S.C.A., une société en commandite par actions constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 février 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Claudia ROUCKERT, employée privée demeurant professionnellement à Esch/Alzette.

Le président a désigné comme secrétaire Dady Kasa-Vubu, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Dady Kasa-Vubu, juriste, demeurant à Luxembourg.

La président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenu par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations signées ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

II.- Il apparaît de la liste de présence que les quarante mille et une (40.001) actions représentant l'intégralité du capital social émis sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à ladite assemblée et avoir renoncé à leur droit d'être officiellement convoqués, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Création de dix (10) nouvelles catégories d'actions de la Société, à savoir les actions de catégories A, B, C, D, E, F, G, H, I et J, chaque action ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR). Détermination des droits financiers attachés aux nouvelles actions et des conditions de leur rachat et annulation;

2. Conversion de l'Action d'Actionnaires Commanditaires existante en une (1) nouvelle action de catégorie B d'une valeur nominale de un Euro (1 EUR);

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent et quatre-vingt-dix-neuf Euro (99.999 EUR) afin de le porter de son montant actuel de quarante mille et un Euro (40.001 EUR) à cent quarante mille Euro (140.000 EUR) par la création et l'émission de:

dix mille (10.000) actions de catégorie A;

neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (9.999) actions de catégorie B;

dix mille (10.000) actions de catégorie C;

dix mille (10.000) actions de catégorie D;

dix mille (10.000) actions de catégorie E;

dix mille (10.000) actions de catégorie F;

dix mille (10.000) actions de catégorie G;

dix mille (10.000) actions de catégorie H;

dix mille (10.000) actions de catégorie I; et

dix mille (10.000) actions de catégorie J;

d'une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, soit quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent et quatre-vingt-dix-neuf (99.999) nouvelles actions au total d'une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune (les "Nouvelles Actions").

4. Souscription et libération des Nouvelles Actions;

5. Modification et reformulation complète des statuts (les "Statuts") de la Société sans modification de l'objet social de la Société;

6. Acceptation de la démission de Madame Valérie POSS et Madame Claire-Hélène DUPONT en tant que membres du Conseil de Surveillance de la Société;

7. Nomination de Monsieur Sari SAHYOUN et Monsieur Christian BÜHLMANN en tant que nouveaux membres du Conseil de Surveillance de la Société pour une période se terminant à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes de l'année se terminant le 31 décembre 2014.

IV.- En conséquence, l'assemblée générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de créer dix (10) nouvelles catégories d'actions de la Société à savoir les actions de catégories A, B, C, D, E, F, G, H, I et J, chaque action ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR).

L'assemblée générale décide que les droits financiers attachés aux nouvelles catégories d'actions et les conditions de leur rachat et annulation seront plus amplement déterminés dans les statuts qui seront modifiés par les résolutions suivantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de convertir l'Action d'Actionnaires Commanditaires existante en une (1) nouvelle action de catégorie B d'une valeur nominale de un Euro (1 EUR).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent et quatre-vingt-dix-neuf Euro (99.999 EUR) afin de le porter de son montant actuel de quarante mille et un Euro (40.001 EUR) à cent quarante mille Euro (140.000 EUR) par la création et l'émission de:

dix mille (10.000) actions de catégorie A;

neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (9.999) actions de catégorie B;

dix mille (10.000) actions de catégorie C;
dix mille (10.000) actions de catégorie D;
dix mille (10.000) actions de catégorie E;
dix mille (10.000) actions de catégorie F;
dix mille (10.000) actions de catégorie G;
dix mille (10.000) actions de catégorie H;
dix mille (10.000) actions de catégorie I; et
dix mille (10.000) actions de catégorie J;

toutes d'une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, soit quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent et quatre-vingt-dix-neuf (99.999) nouvelles actions au total d'une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune (les "Nouvelles Actions").

Souscription et libération

VQ One S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, représentée par Dady KASA-VUBU, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 mars 2014, ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription en rapport avec l'augmentation de capital, les Nouvelles Actions d'une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune ensemble avec une prime d'émission totale de deux millions cent mille Euro (2.100.000 EUR) payée sur les actions de Catégorie A ont été souscrites comme suit:

(1) Valquest Partners S.A.L. (Holding), une société anonyme de droit libanais, ayant son siège social situé au 1S Fouad Farra Building, Riad el Solh Street, NejmeH 2011 5215, Beyrouth, Liban, immatriculée au Registre du Commerce de Beyrouth sous le numéro 1902548 représentée par Dady KASA-VUBU, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 24 mars 2014, souscrit par la présente:

trois mille cinquante-huit (3.058) actions de catégorie A;
trois mille cinquante-sept (3.057) actions de catégorie B;
trois mille cinquante-huit (3.058) actions de catégorie C;
trois mille cinquante-huit (3.058) actions de catégorie D;
trois mille cinquante-huit (3.058) actions de catégorie E;
trois mille cinquante-huit (3.058) actions de catégorie F;
trois mille cinquante-huit (3.058) actions de catégorie G;
trois mille cinquante-huit (3.058) actions de catégorie H;
trois mille cinquante-huit (3.058) actions de catégorie I; et
trois mille cinquante-huit (3.058) actions de catégorie J;

et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de six cent soixante-douze mille sept cent et cinquante-neuf Euro (672.759 EUR) dont: (i) trente mille cinq cent soixante-dix-neuf Euro (30.579 EUR) sera alloué au capital social de la Société et (ii) six cent quarante-deux mille cent quatre-vingts Euro (642.180 EUR) sera alloué à la Réserve de Primes Libre de Catégorie A.

(2) SFB S.A.L., une société anonyme de droit libanais, ayant son siège social situé au Building Tamari, Allenby Street, Beyrouth, Liban, immatriculée au Registre du Commerce de Beyrouth sous le numéro 125/18 représentée par Dady KASA-VUBU, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 24 mars 2014, souscrit par la présente:

deux mille trois cent cinquante-trois (2.353) actions de catégorie A;
deux mille trois cent cinquante-trois (2.353) actions de catégorie B;
deux mille trois cent cinquante-trois (2.353) actions de catégorie C;
deux mille trois cent cinquante-trois (2.353) actions de catégorie D;
deux mille trois cent cinquante-trois (2.353) actions de catégorie E;
deux mille trois cent cinquante-trois (2.353) actions de catégorie F;
deux mille trois cent cinquante-trois (2.353) actions de catégorie G;
deux mille trois cent cinquante-trois (2.353) actions de catégorie H;
deux mille trois cent cinquante-trois (2.353) actions de catégorie I; et
deux mille trois cent cinquante-trois (2.353) actions de catégorie J;

et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de cinq cent dix-sept mille six cent soixante Euro (517.660 EUR) dont: (i) vingt-trois mille cinq cent trente Euro (23.530 EUR) sera alloué au capital social de la Société et (ii) quatre cent quatre-vingt-quatorze mille cent trente Euro (494.130 EUR) sera alloué à la Réserve de Primes Libre de Catégorie A.

(3) Hagggar Trading JLT, une société à responsabilité limitée constituée selon le droit des Emirats Arabes Unis, ayant son siège social au Unit N° 3103, Saba Tower 1, Plot N° E3, Jumeirah Lakes Towers, Dubai, Emirats Arabes Unis, im-

matriculée au Registre des Sociétés de Dubai Multi Commodities Centre Authority sous le numéro JLT 5094 représentée par par Dady KASA-VUBU, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 25 mars 2014, souscrit par la présente:

mille quatre cent soixante-et-onze (1.471) actions de catégorie A;
mille quatre cent soixante-et-onze (1.471) actions de catégorie B;
mille quatre cent soixante-et-onze (1.471) actions de catégorie C;
mille quatre cent soixante-et-onze (1.471) actions de catégorie D;
mille quatre cent soixante-et-onze (1.471) actions de catégorie E;
mille quatre cent soixante-et-onze (1.471) actions de catégorie F;
mille quatre cent soixante-et-onze (1.471) actions de catégorie G;
mille quatre cent soixante-et-onze (1.471) actions de catégorie H;
mille quatre cent soixante-et-onze (1.471) actions de catégorie I; et
mille quatre cent soixante-et-onze (1.471) actions de catégorie J;

et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de trois cent vingt-trois mille six cent vingt Euro (323.620 EUR) dont: (i) quatorze mille sept cent dix Euro (14.710 EUR) sera alloué au capital social de la Société et (ii) trois cent huit mille neuf cent dix Euro (308.910 EUR) sera alloué à la Réserve de Primes Libre de Catégorie A.

(4) M1 Energy West Africa Limited, une société anonyme de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social situé à Palm Grove House, P.O. Box 438, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée au Registre des Sociétés sous le numéro 1801754 représentée par Dady KASA-VUBU, juriste, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 25 mars 2014, souscrit par la présente:

mille quatre cent soixante-et-onze (1.471) actions de catégorie A;
mille quatre cent soixante-et-onze (1.471) actions de catégorie B;
mille quatre cent soixante-et-onze (1.471) actions de catégorie C;
mille quatre cent soixante-et-onze (1.471) actions de catégorie D;
mille quatre cent soixante-et-onze (1.471) actions de catégorie E;
mille quatre cent soixante-et-onze (1.471) actions de catégorie F;
mille quatre cent soixante-et-onze (1.471) actions de catégorie G;
mille quatre cent soixante-et-onze (1.471) actions de catégorie H;
mille quatre cent soixante-et-onze (1.471) actions de catégorie I; et
mille quatre cent soixante-et-onze (1.471) actions de catégorie J;

et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de trois cent vingt-trois mille six cent vingt Euro (323.620 EUR) dont: (i) quatorze mille sept cent dix Euro (14.710 EUR) sera alloué au capital social de la Société et (ii) trois cent huit mille neuf cent dix Euro (308.910 EUR) sera alloué à la Réserve de Primes Libre de Catégorie A.

(5) Al Amal Holding S.A.L. (Holding), une société anonyme de droit libanais, ayant son siège social situé au 6th Floor Sadate Tower, Sadate Street, Beyrouth, Liban, immatriculée au Registre du Commerce de Beyrouth sous le numéro 1901014 représentée par par Dady KASA-VUBU, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 24 mars 2014, souscrit par la présente:

mille quatre cent soixante-et-onze (1.471) actions de catégorie A;
mille quatre cent soixante-et-onze (1.471) actions de catégorie B;
mille quatre cent soixante-et-onze (1.471) actions de catégorie C;
mille quatre cent soixante-et-onze (1.471) actions de catégorie D;
mille quatre cent soixante-et-onze (1.471) actions de catégorie E;
mille quatre cent soixante-et-onze (1.471) actions de catégorie F;
mille quatre cent soixante-et-onze (1.471) actions de catégorie G;
mille quatre cent soixante-et-onze (1.471) actions de catégorie H;
mille quatre cent soixante-et-onze (1.471) actions de catégorie I; et
mille quatre cent soixante-et-onze (1.471) actions de catégorie J;

et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de trois cent vingt-trois mille six cent vingt Euro (323.620 EUR) dont: (i) quatorze mille sept cent dix Euro (14.710 EUR) sera alloué au capital social de la Société et (ii) trois cent huit mille neuf cent dix Euro (308.910 EUR) sera alloué à la Réserve de Primes Libre de Catégorie A.

(6) BFH S.A.L. (Holding), une société anonyme holding de droit libanais, ayant son siège social situé au Imm. Bitar, RDC, rue Selim el Khoury, Furn-el-Chebak, Liban immatriculée au Registre du Commerce de Beyrouth sous le numéro 1902770 représentée par par Dady KASA-VUBU, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 24 mars 2014, souscrit par la présente:

cent soixante-seize (176) actions de catégorie A;

cent soixante-seize (176) actions de catégorie B;
cent soixante-seize (176) actions de catégorie C;
cent soixante-seize (176) actions de catégorie D;
cent soixante-seize (176) actions de catégorie E;
cent soixante-seize (176) actions de catégorie F;
cent soixante-seize (176) actions de catégorie G;
cent soixante-seize (176) actions de catégorie H;
cent soixante-seize (176) actions de catégorie I; et
cent soixante-seize (176) actions de catégorie J;

et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de trente-huit mille sept cent vingt Euro (38.720 EUR) dont: (i) mille sept cent soixante Euro (1.760 EUR) sera alloué au capital social de la Société et (ii) trente-six mille neuf cent soixante Euro (36.960 EUR) sera alloué à la Réserve de Primes Libre de Catégorie A.

La preuve des paiements susmentionnés a été donnée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Les procurations des nouveaux actionnaires représentés à l'assemblée générale, après avoir été signées ne varietur par les mandataires, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'assemblée générale reconnaît qu'à partir de maintenant, (i) les Nouvelles Actions sont enregistrées dans la liste de présence signée par les nouveaux actionnaires et (ii) les nouveaux actionnaires participent à l'assemblée en leur qualité d'actionnaire de la Société, après avoir déclaré avoir eu une connaissance parfaite de l'ordre du jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier et de reformuler complètement les Statuts sans modifier l'objet social de la Société, lesquels Statuts auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme - Dénomination.** Il existe entre l'actionnaire commandité "VQ One S.à r.l." (l'«Actionnaire Commandité»), les actionnaires commanditaires (les «Actionnaires Commanditaires») et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions, une société en commandite par actions sous la dénomination de "VQ Energy One S.C.A." (la "Société"), qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée de temps à autre (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Durée.

2.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

2.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, la dissolution, l'incapacité, la révocation, la démission, l'insolvabilité, la faillite ou tout autre événement similaire affectant l'Actionnaire Commandité.

Art. 3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de souscription ou d'acquisition de toutes participations et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (les "Sociétés Apparentées"). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également fournir à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.3. Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.4. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.4.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes, convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

3.4.2. accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et de toute Société Apparentée, ou de tout administrateur,

gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable; et

3.4.3. utiliser tous les instruments et techniques nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à la protection contre tous risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

Étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans les secteurs prédécrits.

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, au Grand-Duché de Luxembourg.

4.2. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de Luxembourg-Ville par décision du Gérant (tel que défini ci-après).

4.3. Il peut être transféré à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des Actionnaires (telle que définie ci-après) délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

4.4. La Société ne peut établir des succursales, des agences ou des bureaux administratifs qu'au Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Gérant (tel que défini ci-après).

4.5. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision du Gérant ou par la déclaration d'une personne dûment autorisée à cet effet par le Gérant. De telles mesures provisoires n'auront cependant aucun effet sur la nationalité de la Société.

Art. 5. Capital social.

5.1. La Société a un capital émis de cent quarante-mille Euro (140.000 EUR) divisé en cent quarante mille (140.000) Actions comprenant:

iii) quarante mille (40.000) actions d'actionnaire commandité d'une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune allouée à l'Actionnaire Commandité (les «Actions d'Actionnaire Commandité»), et

iv) - dix mille (10.000) actions de classe A (les «Actions de Classe A»);

- [dix mille (10.000) actions de classe B (les «Actions de Classe B»);

- dix mille (10.000) actions de classe C (les «Actions de Classe C»);

- dix mille (10.000) actions de classe D (les «Actions de Classe D»);

- [dix mille (10.000) actions de classe E (les «Actions de Classe E»);

- [dix mille (10.000) actions de classe F (les «Actions de Classe F»);

- dix mille (10.000) actions de classe G (les «Actions de Classe G»);

- dix mille six cents (10.000) actions de classe H (les «Actions de Classe H»);

- dix mille (10.000) actions de classe I (les «Actions de Classe I»); et

- dix mille (10.000) actions de classe J (les «Actions de Classe J»), toutes avec une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, (ensemble les «Actions Alphabétiques»).

5.2. Les termes «Action» et «Actions» doivent dans les présents Statuts, sauf disposition contraire explicite ou implicite, inclure respectivement les Actions d'Actionnaire Commandité et les Actions Alphabétiques.

5.3. Les termes «Actionnaire» et «Actionnaires» doivent dans les présents Statuts, sauf disposition contraire explicite ou implicite, inclure respectivement les détenteurs des Actions d'Actionnaire Commandité (l'«Actionnaire Commandité») et les détenteurs des Actions Alphabétiques (l'«Actionnaire Commanditaire»).

5.4. Les Actions de Classe A seront émises à leur valeur nominale ensemble avec une prime d'émission.

5.5. Les Actions d'Actionnaire Commandité représenteront à tout moment dix pourcent (10%) au moins du capital de la Société. En prévention de tout doute, aucune prime d'émission ne pourra être payée sur les Actions d'Actionnaire Commandité.

5.6. Le total des primes d'émission payées sur les Actions de Classe A sera alloué à une réserve extraordinaire (la «Réserve de Primes Libre de Classe A»), qui, par décision du Gérant (tel que défini ci-après) pourra être distribuée aux Actionnaires Commandités.

5.7. La Réserve de Primes Libre de Classe A est attachée aux Actions de Classe A.

5.8. La Société aura un capital autorisé de trois cent quatre-vingt-dix mille Euro (390.000 EUR) divisé en quarante mille (40.000) Actions d'Actionnaire Commandité, trente-cinq mille (35.000) Actions de Classe A, trente-cinq mille (35.000) Actions de Classe B, trente-cinq mille (35.000) Actions de Classe C, trente-cinq mille (35.000) Actions de Classe D, trente-cinq mille (35.000) Actions de Classe E, trente-cinq mille (35.000) Actions de Classe F, trente-cinq mille (35.000)

Actions de Classe G, trente-cinq mille (35.000) Actions de Classe H, trente-cinq mille (35.000) Actions de Classe I et trente-cinq mille (35.000) Actions de Classe J ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune.

5.9. Le Gérant (tel que défini ci-après) est autorisé à émettre d'autres Actions Alphanumériques (avec ou sans prime d'émission) selon le cas en conformité avec ces Statuts de manière à élever le capital social de la Société au montant total du capital autorisé en tout ou partie de temps à autres, comme il peut le déterminer à sa seule discrétion et accepter les souscriptions pour ces Actions endéans une période de cinq (5) années à partir du 26 mars 2014 tel que déterminé par l'article 32 (5) de la Loi.

5.10. La période ou l'étendue de cette autorisation peut être étendue par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de temps à autres, de la manière requise pour la modification de ses Statuts.

5.11. Le Gérant (tel que défini ci-après) est autorisé à déterminer les conditions attachées à toute souscription d'Actions Alphanumériques de temps à autre.

5.12. En cas d'augmentation du capital de la Société, chacun des Actionnaires existant d'une même classe d'Actions se verra octroyé un droit de souscription préférentiel sur les Actions de la même classe émises par la Société, au pro rata des Actions détenues par les Actionnaires existant dans cette classe d'Actions.

5.13. Lorsque le Gérant (tel que défini ci-après) effectue une augmentation de capital totale ou partielle en vertu des dispositions ci-avant mentionnées, il sera obligé d'entreprendre les étapes nécessaires à la modification de cet article 5 pour enregistrer le changement et le Gérant (tel que défini ci-après) est autorisé à prendre ou autoriser les étapes requises pour l'exécution et la publication de cette modification en conformité avec la Loi.

5.14. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit en conformité avec les exigences légales luxembourgeoises.

5.15. Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'Actions Alphanumériques, en ce compris, entre autres, l'annulation subséquente d'une ou plusieurs classes d'Actions Alphanumériques entières après rachat préalable de toutes les Actions Alphanumériques émises dans ces classes. Dans le cas de rachats et annulations immédiates de classes d'Actions Alphanumériques, ces annulations et rachats d'Actions Alphanumériques devront être réalisées dans l'ordre alphanumérique inverse (commençant par les Actions de Classe J).

5.16. Dans le cas d'une réduction de capital à travers le rachat et l'annulation d'une classe d'Actions Alphanumériques (selon l'ordre prescrit à l'article 5.14 ci-dessus), cette classe d'Actions Alphanumériques donne droit à son/ses détenteur(s) à un montant équivalent à la valeur d'annulation par action (la «Valeur d'Annulation par Action») pour chaque Action Alphanumérique de la classe concernée détenue par le(s) détenteur(s) et annulée.

5.17. La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant la valeur d'annulation totale par le nombre d'Actions Alphanumériques en circulation dans la classe d'Actions Alphanumériques à racheter et annuler.

5.18. La valeur totale d'annulation sera déterminée par le Gérant (tel que défini ci-après) à sa seule et raisonnable discrétion sur base des comptes intermédiaires à établir au plus tard vingt (20) jours avant la date de rachat et annulation de la classe d'Actions Alphanumériques concernée et ne devra pas excéder le résultat de la période, augmenté des bénéfices nets reportés de la Société, des réserves libres et de la Réserve de Primes Libre de Classe A, selon les cas. Le Gérant (tel que défini ci-après) déterminera la valeur d'annulation totale de manière à atteindre le même résultat économique que celui prévu à l'article 19.

Art. 6. Responsabilité des propriétaires d'actions.

6.1. L'Actionnaire Commandité sera responsable de manière illimitée pour toutes les dettes de la Société qui ne peuvent être couvertes par l'actif de la Société.

6.2. Les Actionnaires Commanditaires s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société, autrement que par l'exercice de leurs droits en qualité d'Actionnaires Commanditaires en assemblées générales et ne seront responsables que du paiement à la Société de la valeur nominale de chaque Action d'Actionnaire Commanditaire souscrite qui leur a été émise et de la prime d'émission s'il y a lieu. En particulier, les Actionnaires Commanditaires ne seront pas responsables des dettes, responsabilités ou engagements de la Société et ne seront pas obligés d'apporter aux actifs de la Société en cas de liquidation sauf à concurrence de tout montant non libéré sur les Actions Alphanumériques, à condition qu'ils n'agissent pas comme gérant ou représentant de la Société.

Art. 7. Forme d'actions / Cession d'actions.

7.1. Les Actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent pas être converties en Actions au porteur.

7.2. Un registre des Actions nominatives sera tenu et contiendra toutes les informations prescrites par l'article 39 de la Loi. La propriété de chaque Action sera établie par inscription dans ledit registre.

7.3. Des certificats de ces inscriptions seront émis et signés par le Gérant (tel que défini ci-après).

7.4. La Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par Action; dans l'hypothèse d'une Action détenue par plus d'une personne, les personnes revendiquant la propriété de l'Action devront nommer un mandataire unique représentant l'Action à l'égard de la Société. La Société dispose du droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme l'unique propriétaire à l'égard de la Société. La Société

devra considérer la personne au nom duquel les Actions sont enregistrées dans le registre comme plein propriétaire desdites Actions.

7.5. Un Actionnaire Commanditaire ne pourra pas vendre, céder, transférer, mettre en gage ou disposer de toute autre manière, en ce compris par voie d'apport, fusion, scission, liquidation ou dissolution (la «Cession») de ses Actions Alphabétiques dans la Société en tout ou partie durant une période de sept (7) années (la «Période d'Incessibilité») commençant à la date de l'adoption de cette disposition dans les Statuts, sans l'accord préalable du Gérant (tel que défini ci-après).

7.6. Tout Actionnaire Commanditaire souhaitant procéder à la Cession de tout ou partie de ses Actions Alphabétiques durant la Période d'Incessibilité devra délivrer au Gérant (tel que défini ci-après) un avis écrit (l'«Avis») indiquant le nombre et la classe d'Actions Alphabétiques qu'il propose de céder (les «Actions Alphabétiques Offertes»), le nom du futur cessionnaire et de son bénéficiaire économique. Endéans une période de quinze (15) jours calendaires à dater de l'Avis, le Gérant (tel que défini ci-après) peut à sa seule discrétion et sans avoir à motiver, refuser d'approuver ladite Cession. Si le Gérant (tel que défini ci-après) refuse la Cession, il usera de toute sa diligence pour trouver un ou plusieurs cessionnaires parmi les autres Actionnaires Commanditaires ou tierces parties désireux d'acquérir les Actions Alphabétiques Offertes endéans une période de cent quatre-vingts (180) jours calendaires à dater de l'Avis. Etant entendu qu'en cas d'échec du Gérant (tel que défini ci-après) de trouver tels futurs cessionnaires, l'Actionnaire Commanditaire ne peut pas céder les Actions Alphabétiques Offertes.

7.7. A l'issue de la Période d'Incessibilité, les Actionnaires Commanditaires ne peuvent pas céder leurs Actions Alphabétiques sans l'accord du Gérant (tel que défini ci-après). L'Actionnaire Commanditaire cédant délivrera au Gérant (tel que défini ci-après) un Avis énonçant son intention irrévocable de procéder à la Cession de ses Actions Alphabétiques indiquant les Actions Alphabétiques Offertes, le nom du futur acheteur et de son bénéficiaire économique. Endéans une période de quinze (15) jours calendaires à dater de l'Avis, le Gérant (tel que défini ci-après) peut à sa seule discrétion et sans avoir à motiver, refuser d'approuver la Cession. En cas de refus du Gérant (tel que défini ci-après) à consentir à la Cession proposée des Actions Alphabétiques Offertes, il devra faire en sorte que la Société délivre une offre écrite irrévocable d'un ou plusieurs acheteurs désireux d'acquérir les Actions Alphabétiques Offertes au prix et substantiellement aux mêmes conditions qu'indiquées dans l'Avis. Etant entendu qu'en cas d'échec de la Société d'indiquer lesdits acheteurs potentiels endéans soixante-quinze (75) jours calendaires à compter de la réception de l'Avis, le consentement sera présumé octroyé.

Art. 8. Droits de vote.

8.1. Chaque Action donne droit à une voix à toutes les assemblées d'Actionnaires.

8.2. Toutes les Actions voteront comme une seule classe sauf pour les modifications proposées aux Statuts affectant les droits respectifs des classes.

Art. 9. Assemblées des actionnaires. Toute assemblée des Actionnaires régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires de la Société. L'assemblée générale des Actionnaires aura les pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi ou par les Statuts, étant entendu qu'aucune résolution ne sera valablement prise sans le vote favorable et l'approbation de l'Actionnaire Commandité.

Art. 10. Date et lieu des assemblées.

10.1. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg le troisième mardi du mois de juin, chaque année à 10.00 heures.

10.2. Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant à Luxembourg.

10.3. D'autres assemblées des Actionnaires pourront être tenues aux lieux à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg et date indiqués dans les avis de convocation. Le Gérant pourra, chaque fois qu'il l'estime nécessaire, convoquer une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires. Le Gérant convoquera une assemblée générale extraordinaire à la requête écrite d'Actionnaires, représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

10.4. Toute assemblée générale des Actionnaires sera convoquée par le Gérant (tel que défini ci-après) conformément à la Loi.

Art. 11. Tenue des assemblées.

11.1. Toutes les assemblées générales seront présidées par un représentant du Gérant ou, en son absence, par une personne désignée par l'assemblée générale des Actionnaires.

11.2. Les quorums et majorités requis par la Loi régiront les assemblées générales des Actionnaires de la Société, sauf dispositions contraires.

11.3. Sauf dispositions contraires de la Loi ou des Statuts, les résolutions prises à une assemblée d'Actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des Actions présentes et votantes.

11.4. Le Gérant (tel que défini ci-après) peut déterminer toutes autres conditions qui doivent être remplies par les Actionnaires afin de participer aux assemblées d'Actionnaires.

11.5. Un Actionnaire peut agir à toute réunion des Actionnaires en désignant par écrit, par courriel, par télécopie ou par tout autre moyen de communication, une autre personne comme mandataire.

11.6. L'utilisation d'équipement de vidéo conférence, conférence téléphonique ou autres moyens de communication sera autorisé pour autant que ceux-ci soient initiés à partir de Luxembourg et les Actionnaires utilisant ces technologies seront présumés présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par autres moyens de télécommunication. Après délibération, les votes peuvent également être exprimés par écrit ou par fax, télégramme, télex, téléphone ou autres moyens de communication, pour autant que dans ce dernier cas, ce vote soit confirmé par écrit. Tout Actionnaire peut également voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le «Formulaire») envoyé par le Gérant (tel que défini ci-après) et contenant les mentions suivantes en anglais et français:

- a) le nom et l'adresse de l'Actionnaire;
- b) le nombre d'Actions qu'il détient;
- c) chaque résolution pour laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'Actionnaire reconnaît avoir été informé d'une ou plusieurs résolutions pour l(es) quelle(s) un vote est requis;
- e) une fenêtre pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'Actionnaire désire approuver, rejeter ou voter blanc;
- g) une mention de la place et de la date de signature du Formulaire;
- h) la signature du Formulaire et la mention de l'identité du signataire autorisé le cas échéant; et
- i) la déclaration suivante: «en cas de manque d'indication de vote et d'absence de case cochée, le vote est nul. Dans l'hypothèse où plus d'une case a été cochée ayant pour conséquence une contradiction de vote à l'égard de la résolution, ce vote contradictoire sera assimilé à une absence de vote. Le Formulaire peut être valablement utilisé pour plusieurs assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance sont pris en considération seulement si les votes sont reçus par la Société deux (2) jours au moins avant l'assemblée. Un Actionnaire ne peut pas envoyer à la Société une procuration et le Formulaire pour la même assemblée. Néanmoins, si la Société reçoit les deux documents, seul le vote exprimé dans le Formulaire sera pris en considération.

11.7. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des Actionnaires, et si les Actionnaires déclarent avoir été informé de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans avis préalable ou publication.

Art. 12. Gestion de la société.

12.1. L'Actionnaire Commandité sera le gérant de la Société (le «Gérant»).

12.2. Le Gérant peut être révoqué de sa qualité de gérant de la Société par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

12.3. En cas de révocation, le Gérant devra faire en sorte que toutes les Actions d'Actionnaire Commandité détenues par lui au moment de sa révocation soient cédées à tout gérant ou toute autre société de gestion lui succédant qui sera désigné pour la gestion de la Société et signera tous les actes, contrats et documents et en général fera tout ce qui est nécessaire à la réalisation d'une telle cession.

12.4. En cas d'incapacité légale ou d'impossibilité d'agir du Gérant, le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous) désignera un administrateur, Actionnaire ou non, qui adoptera les mesures urgentes et celles d'administration ordinaire jusqu'à la tenue d'une assemblée générale des Actionnaires. L'administrateur convoquera, dans les quinze (15) jours de sa nomination, une assemblée générale des Actionnaires conformément aux présents Statuts.

12.5. Le Gérant s'engage à ne pas démissionner de sa qualité de gérant de la Société, sauf en cas de cession de ses Actions d'Actionnaire Commandité.

12.6. La Société ne sera pas dissoute en cas de révocation, démission, dissolution ou faillite du Gérant pour autant que ce dernier soit remplacé rapidement par un autre gérant à une assemblée générale des Actionnaires.

Art. 13. Pouvoirs du gérant.

13.1. Le Gérant aura la responsabilité exclusive de la gestion des affaires de la Société et aura le pouvoir et l'autorité de faire tout ce qui est nécessaire pour accomplir l'objet de la Société et il y consacra, dans toute la mesure raisonnablement requise pour la gestion des affaires de la Société, son temps et son attention et il gèrera la Société, assisté de temps à autre par des agents, assistants ou autres employés de la Société, qu'il jugera nécessaire. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires tombent sous la compétence du Gérant.

13.2. Le Gérant aura le droit de déléguer tels pouvoirs spéciaux ou limités et autorités à des personnes habilitées à cet effet.

13.3. Les Actionnaires Commanditaires ne participeront pas à la gestion des affaires de la Société et n'auront ni le droit, ni le pouvoir d'agir pour la Société ou de participer ou de s'immiscer dans la conduite ou la gestion de la Société, autrement que par l'exercice de leurs droits de vote en leur qualité d'Actionnaires Commanditaires.

Art. 14. Indemnisation du gérant.

14.1. Le Gérant ne sera pas responsable vis-à-vis de la Société de toute perte en relation avec les services à effectuer par lui sauf à l'égard de toute question découlant de sa négligence grave ou faute intentionnelle.

14.2. La Société peut indemniser le Gérant et tout gérant, dirigeant, agent ou employé du Gérant et ses ayants droit ou successeurs, ou toute autre personne, entreprise ou société à qui le Gérant a confié des tâches en rapport avec les activités de la Société, des dépenses raisonnablement encourues par lui en relation avec toute action, poursuite ou procédure à laquelle il peut être partie en raison du fait d'être ou d'avoir été un gérant, dirigeant, agent ou employé du Gérant ou, à la demande du Gérant, de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancier et dont il n'a pas le droit d'être indemnisé, sauf en ce qui concerne les questions pour lesquelles il sera finalement jugé dans telle action ou procès, comme étant responsable de négligence grave ou de faute intentionnelle.

Art. 15. Rémunération du gérant - Dépenses.

15.1. Le Gérant recevra une commission de gestion annuelle («Commission de Gestion») payable par avance chaque année et égale à:

- deux pour cent (2%) des investissements totaux en capital et en dette en cours (en ce compris, sans limitation les certificats préférentiels de capital) fait à la Société par les Actionnaires Commanditaires à partir de la constitution de la Société jusqu'au 31 décembre 2018;

- un virgule cinq pour cent (1,5%) des investissements totaux en capital et en dette en cours (en ce compris, sans limitation les certificats préférentiels de capital) fait à la Société par les Actionnaires Commanditaires à partir du 1 janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2020;

- un pour cent (1%) des investissements totaux en capital et en dette en cours (en ce compris, sans limitation les certificats préférentiels de capital) fait à la Société par les Actionnaires Commanditaires à partir du 1 janvier 2021.

15.2. La Commission de Gestion sera calculée au pro rata du nombre de jours d'activité de la Société durant l'année de constitution et l'année de dissolution.

15.3. Si la TVA ou taxes similaires s'appliquent à la Commission de Gestion, cette TVA ou ces taxes seront ajoutées, et non déduites de la Commission de Gestion.

15.4. Tous les frais et dépenses encourus jusqu'au 31 Janvier 2014 par le Gérant ou les entités y relatives en relation avec l'établissement de la Société, le Gérant ou la filiale de la Société et le financement des investissements de la Société, en ce compris sans limitation les frais légaux et de conseil ainsi que la Commission de Gestion, seront supportés par les Actionnaires Commanditaires au pro rata de leur participation dans la Société.

Art. 16. Pouvoirs de signature. La Société sera engagée par la signature du Gérant ou par la signature individuelle ou conjointe, tel que déterminé par le Gérant, de toutes personnes à qui pareille autorité aura été déléguée.

Art. 17. Conseil de surveillance.

17.1. Les activités de la Société et sa situation financière incluant particulièrement la tenue de ses livres et comptes seront contrôlées par un conseil de surveillance composé d'au moins trois (3) membres (le «Conseil de Surveillance») à moins qu'un ou plusieurs réviseurs d'entreprise agréés externes soient nommés, dans quel cas il n'y aura pas de Conseil de Surveillance. Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par l'assemblée générale des Actionnaires pour une période d'un (1) an et jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés, à condition cependant, que tout membre du Conseil de Surveillance puisse être révoqué avec ou sans cause et/ou remplacé à tout moment par décision prise par l'assemblée générale des Actionnaires.

17.2. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur telle matière que le Gérant déterminera et peut autoriser toute action du Gérant qui pourrait, conformément à la Loi ou à une autre réglementation ou en vertu des présents Statuts, excéder les pouvoirs du Gérant.

17.3. Le Conseil de Surveillance élira parmi ses membres un président (le «Président»).

17.4. Les réunions du Conseil de Surveillance seront convoquées de temps à autre à la discrétion du Président ou du Gérant. Toutes les réunions du Conseil de Surveillance se tiendront à Luxembourg.

17.5. Avis écrit de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donné à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins huit (8) jours avant la date prévue pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ce cas d'urgence sera indiquée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cet avis par accord écrit donné par câble, télégramme, telex, télécopie ou tout autre moyen de communication électronique par chaque membre du Conseil de Surveillance. Un avis séparé ne sera pas requis pour les réunions tenues aux lieux et places indiqués dans un calendrier préalablement adopté par décision du Conseil de Surveillance.

17.6. Tout membre peut agir à toute réunion du Conseil de Surveillance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, telex, télécopie ou tout autre moyen de communication électronique, un autre membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire.

17.7. Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par mandataire. Tout membre du Conseil de Surveillance qui participe à une réunion du Conseil de Surveillance via un moyen de communication (incluant le téléphone) qui permet aux autres membres du Conseil de Surveillance présents à cette réunion (soit en personne, soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication)

d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres, sera considéré comme étant présent à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Toute réunion tenue par téléphone ou vidéo conférence devra être initiée de Luxembourg.

17.8. Les résolutions seront adoptées si elles sont prises à la majorité des membres présents à telle réunion soit en personne, soit par mandataire.

Art. 18. Exercice comptable - Comptes.

18.1. L'exercice comptable de la Société (l'«Exercice Comptable») commencera le premier janvier de chaque année et se terminera (et ce inclus) le trente-et-un décembre de la même année.

18.2. Le Gérant préparera ou fera en sorte que soient préparés par une société ou une personne dûment qualifiée, les états financiers de la Société relatifs à chaque Exercice Comptable suivant les principes comptables généralement admis et les dispositions de la loi luxembourgeoise, incluant un bilan et un compte de pertes et profits. Les comptes seront libellés en Euro. Les comptes incluant le rapport du/des réviseur(s) d'entreprise(s) agréé(s), s'il y a lieu, sera remis à chaque Actionnaire quinze (15) jours au moins avant l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société.

Art. 19. Réserve légale - Paiement de dividendes - Distributions.

19.1. Cinq pour cent (5%) seront déduits du bénéfice annuel net de la Société et alloués à la réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième (1/10) du capital souscrit de la Société (à l'exclusion de toute prime d'émission).

19.2. Dans chaque année au cours de laquelle la Société décide d'effectuer des distributions de dividendes, prélevés sur les bénéfices nets, les bénéfices reportés et toutes réserves disponibles, le montant alloué à cet effet sera distribué annuellement comme suit:

A. aux Actionnaires Commanditaires:

- les détenteurs des Actions de Classe A auront droit à un dividende pour l'année en question d'un montant égal à zéro virgule soixante-cinq pourcent (0,65 %) de la valeur nominale des Actions de Classe A détenues par eux,
- les détenteurs des Actions de Classe B auront droit à un dividende pour l'année en question d'un montant égal à zéro virgule soixante pourcent (0,60 %) de la valeur nominale des Actions de Classe B détenues par eux,
- les détenteurs des Actions de Classe C auront droit à un dividende pour l'année en question d'un montant égal à zéro virgule cinquante-cinq pourcent (0,55 %) de la valeur nominale des Actions de Classe C détenues par eux,
- les détenteurs des Actions de Classe D auront droit à un dividende pour l'année en question d'un montant égal à zéro virgule cinquante pourcent (0,50 %) de la valeur nominale des Actions de Classe D détenues par eux,
- les détenteurs des Actions de Classe E auront droit à un dividende pour l'année en question d'un montant égal à zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45 %) de la valeur nominale des Actions de Classe E détenues par eux,
- les détenteurs des Actions de Classe F auront droit à un dividende pour l'année en question d'un montant égal à zéro virgule quarante pourcent (0,40 %) de la valeur nominale des Actions de Classe F détenues par eux,
- les détenteurs des Actions de Classe G auront droit à un dividende pour l'année en question d'un montant égal à zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35 %) de la valeur nominale des Actions de Classe G détenues par eux,
- les détenteurs des Actions de Classe H auront droit à un dividende pour l'année en question d'un montant égal à zéro virgule trente pourcent (0,30 %) de la valeur nominale des Actions de Classe H détenues par eux,
- les détenteurs des Actions de Classe I auront droit à un dividende pour l'année en question d'un montant égal à zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25 %) de la valeur nominale des Actions de Classe I détenues par eux,
- les détenteurs des Actions de Classe J auront droit à un dividende pour l'année en question d'un montant égal à zéro virgule vingt pourcent (0,20 %) de la valeur nominale des Actions de Classe J détenues par eux,
- les détenteurs de la dernière classe d'Actions Alphabétiques dans l'ordre alphabétique inverse (c'est à dire les Actions de Classe J, ou si cette classe a été annulée suite à son rachat ou autrement au moment de la distribution, les Actions de Classe J et ainsi de suite) auront droit à:

(i) un dividende préférentiel et récupérable, qui sera capitalisé si impayé en relation avec cette année, d'un montant égal à:

i. un taux interne de revenu de quinze pour cent (15%) calculé sur une base annuelle sur la moyenne de la valeur nominale restante des certificats préférentiels de capital émis par la Société aux Actionnaires Commanditaires («PECs») et tous intérêts échus mais impayés sur les PECs;

ii. moins le montant des intérêts dus par la Société sur les PECs;

iii. moins tous dividendes préférentiels échus en pourcentage de la valeur nominale de chaque classe d'Actions Alphabétiques alors existante;

(ii) un dividende ordinaire équivalent à:

i. le solde des profits distribuables et des bénéfices reportés de la Société, jusqu'à ce que le Hurdle de Distribution (tel que défini ci-dessous) soit atteint; et alors

ii. une fois le Hurdle de Distribution (tel que défini ci-dessous) atteint quatre-vingts pour cent (80%) des profits distribuables restants de la Société, plus un montant égal à celui de toutes Commissions de Gestion effectivement payées par la Société depuis sa constitution (sans égard aux Commissions de Gestion échues mais impayées) à la date de clôture du bilan concerné pour telle distribution et non encore repayées sous cette sous-clause durant les années antérieures.

B. à l'Actionnaire Commandité:

L'Actionnaire Commandité n'aura droit à aucune distribution aussi longtemps que les Actionnaires Commanditaires n'auront pas reçus un montant équivalent à leur investissement total en cours dans la Société (que ce soit sous forme de capital, de prime d'émission ou de PECs) plus un taux interne de revenu annuel composé de douze pour cent (12%); il sera référé à ce seuil comme «Hurdle de Distribution» et sera calculé comme suit:

24 mois après le premier tirage

$\text{LSI}_t * (1 + 12\%)^{(N-t)}$

où:

«LSI» est l'investissement financé en cours des Actionnaires Commanditaires au temps t, comprenant le montant principal en cours des PECs et du capital social et prime d'émission attachée aux Actions Alphabétiques.

«t» est la date effective de réception par la Société de chaque financement LSI (la «Date de Financement»), soit en capital, prime d'émission ou PECs.

«N» est la date du bilan enregistrant le cashflow excédant dérivé des profits achevés disponibles pour une distribution concernée.

«N-t» est le nombre d'années écoulées depuis la Date du Financement de chaque LSI et N, exprimé comme un nombre décimal et pas nécessairement entier.

Une fois le Hurdle de Distribution atteint, l'Actionnaire Commandité aura droit à un dividende ordinaire égal à vingt pour cent (20%) des profits distribuables restants de la Société, moins un montant égal à celui de toutes Commissions de Gestion effectivement payées par la Société depuis sa constitution (les Commissions de Gestion échues mais impayées n'étant pas prises en considération) à la date de clôture du bilan concerné pour cette distribution et non encore repayées pendant les années antérieures.

19.3. Des dividendes intérimaires peuvent, aux conditions prévues par la Loi, être payés sur décision du Gérant conformément aux présents Statuts.

19.4. Les distributions seront versées en Euro ou en toute autre monnaie ou par attribution gratuite d'Actions de la Société ou encore en nature comme déterminé par le Gérant et seront payées au moment qui sera déterminé par le Gérant.

Art. 20. Liquidation.

20.1. La Société sera liquidée par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires acceptant la dissolution de la Société.

20.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des Actionnaires décidant de cette dissolution. Cette assemblée déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

20.3. Le surplus après paiement de toutes les charges, dettes, dépenses qui sont le résultat de la liquidation, sera utilisé pour rembourser les apports faits par les Actionnaires sur les Actions de la Société. Le surplus final sera distribué de façon à atteindre les mêmes résultats économiques que ceux prévus à l'article 19.2.

Art. 21. Modifications des statuts.

21.1. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps à autre sur approbation de l'Actionnaire Commandité par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires, dans le respect des exigences de quorum et de vote ci-après.

21.2. L'assemblée ne délibérera valablement que si des Actionnaires détenant au moins la moitié (1/2) en valeur nominale du capital émis sont présents, soit en personne, soit par mandataire, et si l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts ainsi que, si applicable, le texte des modifications relatives à l'objet ou à la forme de la Société. Si l'exigence de quorum n'est pas remplie, une seconde assemblée pourra être convoquée conformément aux Statuts, par avis publiés deux fois à intervalle de quinze (15) jours au moins, la dernière étant publiée quinze (15) jours avant l'assemblée dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et dans deux journaux luxembourgeois. Cet avis de convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de l'assemblée précédente. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les décisions ne pourront être prises qu'au trois quarts (3/4) au moins des votes des Actions présentes ou représentées à telles assemblées.

Art. 22. Avis.

22.1. Les avis qui peuvent être ou qui sont requis en vertu des présentes par un Actionnaire à un autre doivent être par écrit et remis ou envoyés par télécopie, à l'Actionnaire concerné à l'adresse indiquée dans le registre des Actions nominatives ou à toute autre adresse qui pourra être désignée par tout autre Actionnaire, par notification adressée à la Société.

22.2.

(a) en cas de remise, à la remise si celle-ci est effectuée entre 9h et 17h un jour ouvrable et, si elle s'effectue en dehors de ces heures, au moment où ces heures re-débutent le premier jour ouvrable suivant la remise;

(b) dans le cas d'une transmission par télécopie, le jour de la transmission étant entendu que si ce jour n'est pas un jour ouvrable ou si ce jour étant un jour ouvrable, la transmission a lieu après 17h, elle sera effectuée à 9h le premier jour ouvrable suivant la transmission de l'avis.

22.3. Pour prouver ce service, il suffit de prouver que l'avis a été correctement adressé et laissé ou envoyé par télécopieur à l'endroit où il a été ainsi adressé.

Art. 23. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront déterminées selon la Loi.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Madame Valérie POSS et Madame Claire-Hélène DUPONT en tant que membres du conseil de surveillance de la Société avec effet immédiat.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Sari SAHYOUN, né le 7 septembre 1962 à El Chayah (Liban), demeurant au 1st floor, Building 109 Marfaa, Allenby street, Beirut Central District, Beyrouth, Liban et Monsieur Christian BÜHLMANN, né le 1^{er} mai 1971 à Etterbeek (Belgique), avec adresse professionnelle au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg en tant que nouveaux membres du conseil de surveillance de la Société pour une période se terminant à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes pour l'année se terminant le 31 décembre 2014.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 26 de la Loi ont été observées.

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelques formes que ce soit qui incombe à la Société en raison du présent acte s'élève approximativement à trois mille euros (EUR 3.000,-).

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend l'anglais, déclare qu'à la demande des membres de l'assemblée le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres de l'assemblée, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeures, les membres de l'assemblée ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Rouckert, Kasa-Vubu, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 avril 2014. Relation: EAC/2014/4788. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014062362/1322.

(140071770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Julius Baer Multiopportunities, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 107.692.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JULIUS BAER MULTIOPPORTUNITIES

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014061961/13.

(140072257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Gima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 59.525.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014061893/9.

(140071832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Gloden et Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5471 Wellenstein, 12, Albaach.
R.C.S. Luxembourg B 104.720.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014061895/9.

(140071654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

GSO Luxembourg Offshore Funding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 159.031.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 avril 2014.

Référence de publication: 2014061902/10.

(140072506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

GSO Luxembourg Onshore Funding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 159.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 avril 2014.

Référence de publication: 2014061903/10.

(140072507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Full Force Recordings, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1731 Luxembourg, 6, rue de Hesperange.
R.C.S. Luxembourg F 624.

Extrait d'assemblée générale extraordinaire de l'association du 27 décembre 2013

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2013, les résolutions suivantes ont été prises:

Résolution 2:

L'assemblée décide de transférer le siège social de l'Association à L-1731 Luxembourg, 6, rue de Hesperange. L'article 2 des statuts de la société est modifié comme suit:

«Le siège social de l'Association est fixé à L-1731 Luxembourg, 6, rue de Hesperange».

Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Pour extrait conforme

MATTHEW CROSBY / Philippe Schirrer

Référence de publication: 2014062412/16.

(140072341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Sushi Gourmet Holding International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.500,00.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 186.602.

—
STATUTS

L'an deux mil quatorze, le dix-septième jour d'avril.

Pardevant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Laurent BOUKOBZA, né le 13 janvier 1974 à Neuilly sur Seine, France, de nationalité française, demeurant 7, rue Julien Potin, 92200 Neuilly sur Seine, France

représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. Monsieur Jacques ATTAL, né le 5 juin 1973 à Enghien les Bains, France, de nationalité française, demeurant 24, rue Raynouard, 75016 Paris, France

représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination.

1.1 Le nom de la société est "Sushi Gourmet Holding International S.à r.l." (la Société).

1.2 La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à treize mille cinq cents euros (EUR 13.500,-) représenté par cent trente-cinq mille (135.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune (collectivement les Parts Sociales), réparties de la manière suivante:

(i) Cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales ordinaires, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Ordinaires);

(ii) Mille (1.000) parts sociales de classe A, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales de Classe A);

(iii) Mille (1.000) parts sociales de classe B, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales de Classe B);

(iv) Mille (1.000) parts sociales de classe C, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales de Classe C);

(v) Mille (1.000) parts sociales de classe D, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales de Classe D);

(vi) Mille (1.000) parts sociales de classe E, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales de Classe E);

(vii) Mille (1.000) parts sociales de classe F, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales de Classe F);

(viii) Mille (1.000) parts sociales de classe G, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales de Classe G);

(ix) Mille (1.000) parts sociales de classe H, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales de Classe H);

(x) Mille (1.000) parts sociales de classe I, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales de Classe I); et

(xi) Mille (1.000) parts sociales de classe J, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales de Classe J).

Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe J sont ci-après dénommées les Parts Sociales Alphabétiques.

5.2 Le compte de prime d'émission de la Société est le même pour toutes les Parts Sociales et il n'y a pas un compte de prime d'émission spécifique pour chaque classe de Parts Sociales.

5.3 Le Conseil peut, à sa discrétion, décider de distribuer aux associés toute somme allouée au compte de prime d'émission de la Société à tout moment.

5.4 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Rachat de parts sociales. Aux fins des présents Statuts:

(i) Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) tel qu'il apparaît sur les Comptes Intérimaires concernés, augmenté (i) des réserves librement distribuables (y compris pour éviter toute incertitude, la réserve de prime d'émission et le compte 115 "apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital et la réduction de la réserve légale relative à la classe de Part Sociales pouvant être rachetée/annulée (le cas échéant) mais réduit par (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) dérivé (tel que déterminé par le Conseil), et (ii) toutes sommes destinées à être placées en réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts, chaque fois que définie dans les Comptes Intérimaires concernés (pour éviter toute incertitude, tout double comptage);

(ii) Valeur d'Annulation par Part Sociale est calculée en divisant le Montant de l'Annulation devant être appliquée à la classe de Parts Sociales destinée à être rachetée et annulée par le nombre des Parts Sociales en circulation dans ladite classe de Parts Sociales;

(iii) Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés;

(iv) Date des Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société datées de moins de trois (3) mois avant la date du rachat et de l'annulation d'une Classe de Parts Sociales;

(v) Montant de l'Annulation signifie le montant déterminé par le Conseil et approuvé par l'Assemblée Générale sur la base des Comptes Intérimaires concernés qui sera inférieur ou égal au Montant Disponible lors de l'annulation de la classe de Parts Sociales concernée sauf décision contraire de l'Assemblée Générale telle que prévue par une modification des Statuts, sous réserve que le Montant de l'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

6.1 La Société peut racheter ses propres Parts Sociales tel que prévu dans les présentes dans la mesure autorisée par la Loi et à condition que le capital social de la Société ne soit jamais en dessous du capital minimum tel que prévu par la Loi.

6.2 En cas de réduction du capital social de la Société, les Parts Sociales Alphabétiques peuvent seulement être réduites par le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales dans son intégralité et non d'une partie, déterminés à tout moment par le Conseil et approuvés par l'Assemblée Générale. Le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales entière s'effectuera dans l'ordre suivant: (i) les Parts Sociales de Classe J, (ii) les Parts Sociales de Classe I, (iii) les Parts Sociales de Classe H, (iv) les Parts Sociales de Classe G, (v) les Parts Sociales de Classe F, (vi) les Parts Sociales de Classe E, (vii) les Parts Sociales de Classe D, (viii) les Parts Sociales de Classe C, (ix) les Parts Sociales de Classe B et (x) les Parts Sociales de Classe A.

6.3 Le capital social de la Société peut également être réduit par le rachat et l'annulation subséquente de Parts Sociales Ordinaires à condition que le capital social de la Société ne soit jamais en dessous du capital minimum tel que prévu par la Loi.

6.4 En cas de tout rachat et annulation d'une classe de Parts Sociales dans son intégralité (dans l'ordre indiqué ci-dessus), les détenteurs des Parts Sociales de celle-ci (au prorata de leur propriété dans ladite classe de Parts Sociales) ont droit à ladite portion du Montant de l'Annulation tel que déterminé par le Conseil et approuvé par l'Assemblée Générale en relation avec la classe de Parts Sociales devant être rachetée. Les propriétaires de Parts Sociales des classes rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe de Part Sociale concernée détenue par eux et annulée.

Art. 7. Parts sociales.

7.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

7.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.3 Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

7.4 Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

7.5 La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

7.6 Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

7.7 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

7.8 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Nomination et révocation des gérants.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

8.2 Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 9. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

9.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

9.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

9.3 Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité des gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 10. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associés

Art. 12. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

12.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 12.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

12.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 13. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 14. Exercice social et approbation des comptes annuels.

14.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4 Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

14.5 Si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 15. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

15.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

15.2 Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

16.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

16.3 Lorsque la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, le montant affecté sera reversé dans l'ordre suivant:

(i) premièrement, les détenteurs des Parts Sociales de Classe A recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A qu'ils détiennent; puis

(ii) les détenteurs des Parts Sociales de Classe B recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B qu'ils détiennent; puis

(iii) les détenteurs des Parts Sociales de Classe C recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C qu'ils détiennent; puis

(iv) les détenteurs des Parts Sociales de Classe D recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D qu'ils détiennent; puis

(v) les détenteurs des Parts Sociales de Classe E recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E qu'ils détiennent; puis

(vi) les détenteurs des Parts Sociales de Classe F recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule soixante pour cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F qu'ils détiennent; puis

(vii) les détenteurs des Parts Sociales de Classe G recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule soixante-dix pour cent (0,70%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G qu'ils détiennent; puis

(viii) les détenteurs des Parts Sociales de Classe H recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule quatre-vingt pour cent (0,80%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H qu'ils détiennent; puis

(ix) les détenteurs des Parts Sociales de Classe I recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule quatre-vingt-dix pour cent (0,90%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I qu'ils détiennent; et

(x) les détenteurs des Parts Sociales de Classe J recevront le solde restant de ladite distribution de dividendes.

16.4 Si l'ensemble de la dernière Classe de Parts Sociales en circulation (par ordre alphabétique, par exemple Parts Sociales de Classe J) a été annulée à la suite de son remboursement, rachat ou autrement au moment de la distribution, le reste de toute distribution de dividendes sera alors attribué à la dernière Classe de Parts Sociales précédente en circulation dans l'ordre alphabétique inverse (par exemple initialement des Parts Sociales de Classe I).

16.5 Sous réserve des conditions (le cas échéant) fixées par la Loi et conformément aux dispositions précédentes, le Conseil peut verser des acomptes sur dividendes aux Actionnaires. Le Conseil fixe le montant ainsi que la date de paiement de cet acompte. Ladite distribution de dividende intérimaire sera faite conformément aux articles 16.3 et 16.5, le cas échéant.

16.6 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

16.7 Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer le remboursement des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

Dissolution - Liquidation

17.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

Dispositions générales

18.1 Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2 Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Monsieur Laurent BOUKOBZA, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- Six mille deux-cent-cinquante (6.250) Parts Sociales Ordinaires;

- Cinquante (50) Parts Sociales A;
- Cinquante (50) Parts Sociales B;
- Cinquante (50) Parts Sociales C;
- Cinquante (50) Parts Sociales D;
- Cinquante (50) Parts Sociales E;
- Cinquante (50) Parts Sociales F;
- Cinquante (50) Parts Sociales G;
- Cinquante (50) Parts Sociales H;
- Cinquante (50) Parts Sociales I; et
- Cinquante (50) Parts Sociales J;

et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de six cent-soixante-quinze euros (EUR 675),
et

Monsieur Jacques ATTAL, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- Cent dix-huit mille sept cent cinquante (118.750) Parts Sociales Ordinaires;
- Neuf cent-cinquante (950) Parts Sociales A;
- Neuf cent-cinquante (950) Parts Sociales B;
- Neuf cent-cinquante (950) Parts Sociales C;
- Neuf cent-cinquante (950) Parts Sociales D;
- Neuf cent-cinquante (950) Parts Sociales E;
- Neuf cent-cinquante (950) Parts Sociales F;
- Neuf cent-cinquante (950) Parts Sociales G;
- Neuf cent-cinquante (950) Parts Sociales H;
- Neuf cent-cinquante (950) Parts Sociales I; et
- Neuf cent-cinquante (950) Parts Sociales J;

et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 12.825).

Le montant de est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (1,500.- EUR).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1 Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Jacques ATTAL, né le 5 juin 1973 à Enghien les Bains, France, de nationalité française, demeurant au 24, rue Raynouard, 75016 Paris, France

Monsieur Sébastien ANDRE, né le 29 octobre 1974 à Metz, France, demeurant professionnellement au 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

2 Le siège social de la Société est établi au 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en français.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 avril 2014. Relation: LAC/2014/19377. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

Référence de publication: 2014062232/383.

(140071455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Salomon Goldstein S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3588 Dudelange, 20, rue de Lauenburg.

R.C.S. Luxembourg B 186.635.

STATUTS

L'an deux mille quatorze,

Le quatre avril,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Mile JOVANOVIC, agent immobilier, né le 3 février 1969 à Dudelange, demeurant à L-3588 Dudelange, 20, rue Lauenburg,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «société») et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «loi»), ainsi que par les statuts de la société (ci-après les «statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet:

- l'activité d'agent immobilier;
- l'acquisition, la location, la mise en valeur, l'échange, la vente d'immeubles ainsi que tous types d'opérations immobilières;
- la promotion immobilière;
- l'activité de syndic de copropriété.

La société peut réaliser son objet soit seule, soit en participation avec des tiers, soit par des souscriptions ou des achats de titres ou de toute autre manière. Elle pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts avec ou sans affectation hypothécaire, se porter caution pour son propre compte ou pour le compte de tiers.

La société a en outre comme objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets, marques et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social, notamment en empruntant avec ou sans garanties et en toutes monnaies, excepté par voie d'offre publique.

La société pourra en outre effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

La société exercera ses activités tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société aura la dénomination de «Salomon Goldstein S. à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Dudelange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles à des tiers que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la loi.

Art. 11. La société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) est(sont) révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces mandataires, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts, il est fait référence à la loi.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par Monsieur Mile JOVANOVIC, préqualifié, et ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la société et se termine le trente-et-un décembre deux mille quatorze.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

Avertissement

L'attention du comparant a été expressément attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises, le cas échéant, afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article 2 des présents statuts.

Décisions de l'associé unique

1) Le nombre des gérants est fixé à un (1).

2) Est nommé gérant unique et ce, pour une durée indéterminée,

Monsieur Mile JOVANOVIC, préqualifié,

La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

3) L'adresse de la société est fixée à L-3588 Dudelange, 20, rue Lauenburg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. JOVANOVIC, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07 avril 2014. Relation: LAC/2014/16439. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME.

Luxembourg, le 18 avril 2014.

Référence de publication: 2014062210/139.

(140072480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Finance et Développement, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 73.425.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 10 avril 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veuillez noter que les adresses professionnelles de Mme Katia CAMBON, présidente du conseil d'administration, M. Sébastien ANDRE et Mme Stéphanie MEYER, administrateurs, se situent désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 6 mai 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour FINANCE ET DEVELOPPEMENT

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014062669/17.

(140073414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Q207 S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 122.073.

Im Jahre zweitausendvierzehn, am einunddreissigsten März,
vor dem unterzeichnenden Maître Marc Loesch, Notar, mit Amtssitz in Bad-Mondorf (Grossherzogtum Luxemburg),
sind erschienen:

1. Q 207 GP S.à r.l. (vormals Eleven Dawn S.à r.l.), eine nach luxemburgischen Recht gegründete Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Firmenregister unter der Nummer B 166.095,

hier vertreten durch Frau Sabine Verena ARNOLD, Volljuristin, mit geschäftlicher Adresse in Luxemburg,
kraft einer privatschriftlichen Vollmacht vom 25. März 2014;

2. Friederike MLP S.à r.l. (vormals Eleven Dahoon S.à r.l.), eine nach luxemburgischen Recht gegründete Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Firmenregister unter der Nummer B 166.092,

hier vertreten durch Frau Sabine Verena ARNOLD, vorgeannt,
kraft einer privatschriftlichen Vollmacht vom 25. März 2014;

3. Allianz Versorgungskasse Versicherungsverein a.G., ein nach deutschem Recht gegründeter kleinerer Versicherungsverein auf Gegenseitigkeit nach §§ 53 - 53b) VAG mit Sitz in Königinstr. 28, 80802 München, Deutschland, als sog. Idealverein keiner Eintragungspflicht unterliegend,

hier vertreten durch Frau Sabine Verena ARNOLD, vorgeannt,
kraft einer privatschriftlichen Vollmacht vom 19. März 2014;

4. Allianz Lebensversicherungs Aktiengesellschaft, eine nach deutschem Recht gegründete Gesellschaft mit Sitz in Reinsburgstraße 19, 70178 Stuttgart, Deutschland, eingetragen im Stuttgarter Handelsregister unter der Nummer HR B 20231,

hier vertreten durch Frau Sabine Verena ARNOLD, vorgeannt,
kraft einer privatschriftlichen Vollmacht vom 19. März 2014;

5. Allianz Pensionskasse Aktiengesellschaft, eine nach deutschem Recht gegründete Gesellschaft mit Sitz in Reinsburgstraße 19, 70178 Stuttgart, Deutschland, eingetragen im Stuttgarter Handelsregister unter der Nummer HR B 23568,

hier vertreten durch Frau Sabine Verena ARNOLD, vorgeannt, kraft einer privatschriftlichen Vollmacht vom 19. März 2014;

6. Allianz Versicherungs Aktiengesellschaft, eine nach deutschem Recht gegründete Gesellschaft mit Sitz in Königinstr. 28, 80802 München, Deutschland, eingetragen im Münchner Handelsregister unter der Nummer HR B 75727,

hier vertreten durch Frau Sabine Verena ARNOLD, vorgeannt,
kraft einer privatschriftlichen Vollmacht vom 19. März 2014;

7. Allianz Private Krankenversicherung Aktiengesellschaft, eine nach deutschem Recht gegründete Gesellschaft mit Sitz in Königinstr. 28, 80802 München, Deutschland, eingetragen im Münchner Handelsregister unter der Nummer HR B 2212,

hier vertreten durch Frau Sabine Verena ARNOLD, vorgeannt,
kraft einer privatschriftlichen Vollmacht vom 19. März 2014;

8. Allianz Global Corporate & Speciality SE, eine nach deutschem Recht gegründete Gesellschaft mit Sitz in Königinstr. 28, 80802 München, Deutschland, eingetragen im Münchner Handelsregister unter der Nummer HR B 208312,

hier vertreten durch Frau Sabine Verena ARNOLD, vorgeannt,
kraft einer privatschriftlichen Vollmacht vom 20. März 2014.

Die vorgeannten Vollmachten, welche ne varietur durch den Vertreter der erschienenen Parteien und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurden, bleiben dieser Urkunde zum Zwecke der Registrierung beigelegt.

Die vorgeannt Erschienenen handeln zusammen in ihrer Eigenschaft als die gesamten Gesellschafter der Q 207 S.C.S. (vormals Field Point I-A RE 1 S.à r.l.), eine Kommanditgesellschaft (société en commandite simple) luxemburgischen Rechts, mit einem Gesellschaftskapital von einhundertsebenunddreissigtausendfünfhundert Euro (EUR 137.500,-), mit Gesellschaftssitz in 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, gegründet durch notarielle Urkunde vom 6. November 2006, und im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations unter Nummer 59 am 26. Januar 2007 veröffentlicht, eingetragen beim Luxemburger Handels- und Firmenregister unter Nummer B 122.073 (die "Gesellschaft").

Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal durch eine notarielle Urkunde vom 2. April 2012 abgeändert, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations unter Nummer 1189 am 11. Mai 2012.

Die erschienenen Parteien, vertreten wie oben dargestellt, erklärten über die Beschlüsse, welche auf Basis der folgenden Tagesordnung zu fassen sind, ausführlich informiert worden zu sein:

Tagesordnung:

Abänderung des Artikels 11 des Gesellschaftervertrages zum folgenden Wortlaut:

“ **Art. 11.** Vorbehaltlich der Zustimmung durch die Gesellschafter kann der Komplementär eine Vergütung hinsichtlich seiner Verwaltung der Gesellschaft erhalten, wobei der Komplementär eine zusätzliche Vergütung von 5% erhält, die sich auf Basis des Haftungskapitals des Komplementärs berechnet. Darüber hinaus sind sowohl dem Komplementär als auch dem geschäftsführenden Kommanditisten sämtliche Ausgaben, die im Rahmen einer solchen Verwaltung oder zur Verfolgung des Gesellschaftsgegenstandes getätigt wurden, zurückzuerstatten. Die Vergütungen des Komplementärs verstehen sich jeweils zuzüglich einer etwaigen Umsatzsteuer.”

Die vorgenannt Erschienenen forderten daraufhin den amtierenden Notar auf, Folgendes festzuhalten:

Beschluss

Die Gesellschafter haben einstimmig beschlossen, den Artikel 11 zu folgendem Wortlaut abzuändern:

“ **Art. 11.** Vorbehaltlich der Zustimmung durch die Gesellschafter kann der Komplementär eine Vergütung hinsichtlich seiner Verwaltung der Gesellschaft erhalten, wobei der Komplementär eine zusätzliche Vergütung von 5% erhält, die sich auf Basis des Haftungskapitals des Komplementärs berechnet. Darüber hinaus sind sowohl dem Komplementär als auch dem geschäftsführenden Kommanditisten sämtliche Ausgaben, die im Rahmen einer solchen Verwaltung oder zur Verfolgung des Gesellschaftsgegenstandes getätigt wurden, zurückzuerstatten. Die Vergütungen des Komplementärs verstehen sich jeweils zuzüglich einer etwaigen Umsatzsteuer.”

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf eintausend Euro (EUR 1.000,-) geschätzt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung dieses Dokumentes an den Vertreter der erschienenen Parteien, hat dieser mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: S. Arnold, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 avril 2014. REM/2014/779. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 2 mai 2014.

Référence de publication: 2014062189/88.

(140071247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Wamdu Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 153.903.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand fourteen, on the twenty-fourth day of April.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

PEACHWOOD INVEST & TRADE S.A., a company incorporated under the law of the Republic of PANAMA, hereby represented by Mr. Laurent BARNICH, employee, professionally residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy delivered to him, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that:

I. WAMDU INVESTMENTS S.A., SPF, a limited company ("société anonyme") incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg") under the number B 153903, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, on the 21st June 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1564 of the 30th July 2010,

II. the capital of the Company is fixed at thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by one thousand (1.000) shares without nominal value all shares fully paid up;

III. the appearing party is the sole shareholder of the Company;

IV. the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect as the business activity of the Company has ceased;

V. the appearing party, being the sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all assets have been realised;
- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid;
- that it irrevocably undertakes to assume and pay in the name and on behalf of the Company and other potential liabilities presently unknown to the Company and therefore not paid to date.

VI. as a result of the above, the liquidation of the Company is to be considered closed;

VII. full discharge is granted to the directors of the Company and to the statutory auditor for the exercise of their mandate;

VIII. the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine (Grand-Duchy of Luxembourg) or any other address that will be chosen by the shareholder.

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand Euro (1.000.- EUR).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

PEACHWOOD INVEST & TRADE S.A., une société incorporée sous le droit de la République du PANAMA, représentée par M. Laurent BARNICH, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, sera annexée au présente acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. la société WAMDU INVESTMENTS S.A. SPF, une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, enregistrée auprès du Registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153903, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 21 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1564 du 30 juillet 2010;

II. le capital social de la Société a été fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-) représenté par mille (1.000) actions sans valeur nominale, chacune entièrement libérées;

III. la comparante est l'actionnaire unique de la Société;

IV. la comparante a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité;

V. la comparante, étant l'unique associée de la Société et agissant comme liquidatrice de la Société déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés;
- que, sous réserve de ce qui suit, tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été entièrement réglés;
- qu'il déclare irrévocablement assumer et payer au nom et pour le compte de la Société tous éventuels autres passifs actuellement inconnus de la Société et dès lors impayés à cette date;

VI. la liquidation de la Société est dès lors à considérer comme clôturée;

VII. décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exercice de son mandat;

VIII. les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine ou à n'importe quelle adresse choisie par les associés.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire de la comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Barnich, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 avril 2014. Relation: LAC/2014/19155. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 2 mai 2014.

Référence de publication: 2014062369/98.

(140071272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

GSL Holdings Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 143.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014061900/9.

(140071435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Immobilière Annette Menster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 5, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 109.270.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014061935/9.

(140071633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

H.I.G Europe-Aircom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 167.200,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.479.

Les comptes consolidés au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2014.

Référence de publication: 2014061906/10.

(140071502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.
